

ÉCITÉÉ ÉDUCATIVE



NOVEMBRE 1986

Vol.2 No2

La revue des étudiants et étudiantes de la faculté de l'éducation permanente de l'U.deM.



La Cité éducative implique que puisse être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.

Edgar Faure, Apprendre à être

DIRECTEUR

Robert Martin

DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ

Gilles Lamoureux

ADMINISTRATEUR

Denis Sylvain

RÉDACTRICE EN CHEF

Maude Hervé

**DIRECTRICE ARTISTIQUE ET
CONCEPTRICE GRAPHIQUE**

Liliane Bedey

**COLLABORATEURS ET
COLLABORATRICES**

Christian Arseneault, Louise Daigneault, Normand Labelle, Anne-Marie Larocque, Louise Leclair, Richard Lyonnais, Louise Nadeau, Ginette Robillard, Denis Sylvain, Jean-Pierre Vézina.

PHOTOGRAPHES

Marc Bruno, Guy Lussier (Continuum)

IMPRESSION

Imprimerie Jacques-Cartier

TIRAGE

12000 exemplaires

PAGE COUVERTURE

Liliane Bedey

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. — Adresse : C.P. 6128, Succ. A, Montréal, H3C 3J7 — Tél. : (514)842-3678. Tout texte ou illustration publié dans Cité éducative peut être reproduit avec mention obligatoire de sa source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada, 3e trimestre 1985.

Port payé à Montréal, courrier de 2^e classe

**Location à
court et
à long terme**

**Tous genres de véhicules
et camions**



**RÉAL MARCOUX
GÉRANT DE LOCATION
(515)353-9821**

7000, boul. Louis H.-Lafontaine
Ville D'Anjou (Québec)
H1M 2X3



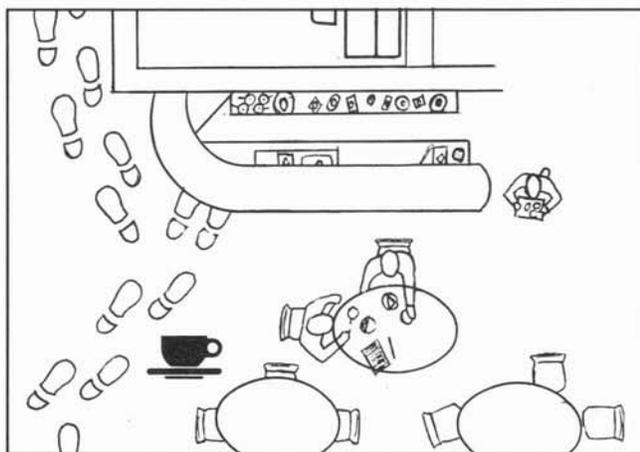
SOMMAIRE

17

ENTREVUE

Madame Blackburn à l'AGEEFEP

L'éducation des adultes et le financement des universités vus par l'Opposition



11 Un projet futuriste

4

PLUME LIBRE

5

EN BREF À L'AGEEFEP

5

COMMUNIQUÉS

6

ÉDITORIAL

Une année déjà...

8

Bien connaître les règles du jeu.

Le règlement pédagogique de la FEP : questions et réponses

10

Chargé-e-s de cours : après la salle d'audience, la table de négociations

13

La bonne forme à votre portée

Pour ceux et celles qui désirent être en forme, des renseignements utiles sur le Service des sports.

21

Ouverture de programmes en région : problèmes et solutions



14

L'AGEEFEP au salon rouge. Condensé du mémoire soumis par l'AGEEFEP à la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois.

22

Bureau d'accueil : Mieux vaut tard que jamais !

Mis en veilleuse pendant quelques années, le bureau d'accueil reprend vie

23

Comité conjoint FEP-AGEEFEP

Avec la création du comité conjoint, les étudiant-e-s de la FEP disposent désormais d'un bon instrument de communication avec leur faculté.

24

Le certificat de toxicomanies

26

Un hiver en bonne santé...

28

États des résultats 1985-1986

30

L'équipe de l'AGEEFEP

34

CHRONIQUE CULTURE

PLUME LIBRE

La section Plume Libre est réservée aux opinions de nos lecteurs. Toutes les lettres seront publiées, à condition qu'elles soient signées et qu'elles respectent une certaine éthique. Nous nous réservons cependant le droit d'abréger les textes trop longs. L'Ageefep n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans cette rubrique.

Sept-Iles : mise au point

Dans le dernier numéro de Cité éducative, j'ai lu avec un peu d'étonnement, en page 20, le paragraphe traitant du hors campus de Sept-Iles. Il me paraît pertinent de nuancer ces propos.

Il est vrai que les étudiants et les étudiantes de Sept-Iles «ont combattu», car ils tenaient avec raison à terminer leur baccalauréat.

Mais est-il juste de donner l'impression que l'ouverture du Certificat en santé communautaire à Sept-Iles n'est que le résultat d'un combat des étudiant-e-s ? Dès le début, la direction de la FEP a traité ce dossier délicat avec une attention particulière. Non seulement l'intérêt et l'empressement de la vice-doyen-

ne aux études et de la responsable du programme ne se sont jamais démentis, mais le directeur de la famille prévention et santé s'est rendu sur les lieux et c'est à la suite de sa recommandation que le programme fut ouvert. CUIQUE SUUM...*

***N.D.L.R.: CUIQUE SUUM:
à chacun le sien**

Evelyne Boulanger,
Responsable du certificat en
santé communautaire, F.E.P.

UNE UNIVERSITÉ BILINGUE

Comme étudiant en Relations publiques à la session d'automne 1986, j'ai été confronté à un problème linguistique qui m'a amené à réviser mon

objectif; je voulais obtenir un certificat en relations publiques.

Dans le cadre du cours RER-1101 (initiation aux relations publiques) lors de la remise du plan de cours, Mme Carole Kleingrib, notre professeur, nous a indiqué que l'utilisation de la langue anglaise, tant au niveau de la conversation que de la lecture, y est demandée, car le livre obligatoire EFFECTIVE PUBLIC RELATIONS (de Prentice Hall, 6th Edition) est sujet à examen.

Je ne pourrais même pas prendre la porte de sortie que m'offre le recueil de textes qui, à lui seul, comprend 46 % de texte anglophone. Mme Kleingrib, en terminant ce premier cours, déclarait aux étudiant-e-s qui ne peuvent parler anglais ou tout au moins le comprendre, qu'ils auraient avantage à changer

de cours avant vendredi de la semaine suivante et Elle va même jusqu'à leur conseiller de changer de programme, car les relations publiques est un milieu anglophone.

Dans tout ce que je viens de relater, ce que je ne comprends pas, c'est que nulle part, dans le cahier des choix de programmes ainsi que des choix de cours, la FEP ne fait mention que l'utilisation de la langue anglaise est un prérequis pour réussir un cours.

Je n'ai rien contre le bilinguisme, en autant qu'il soit mentionné que la connaissance de la langue anglaise est un prérequis. Cela deviendra alors un choix et l'étudiant-e saura à quoi s'en tenir dans son cheminement à la FEP.

Roland Giroux,
étudiant en relations
publiques

PRESSE ART

CONCEPTION
GRAPHIQUE



Laurent Spiriti
598-8324

TOUS GENRES DE TRAVAUX DE PHOTOCOPIE

Copies couleur sur Canon Color T.

Xerox 9500 - Kodak 200 et 100

et la Super Kodak au Laser

+ Libre Service - Reliures et

Reproductions de Plans (OZALID)

COPIES - CAMPUS INC.

5135, rue Bégin, Montréal (coin Decelles, Reine-Marie)

342-2682

Un grand merci, Georgia et Guy !

Membre fondateur de l'AGEEFEP, Mme Georgia Lazarakis a successivement occupé les fonctions de vice-présidente aux affaires académiques et vice-présidente à la coopération et au développement. Quant à Monsieur Guy Foucault, il fut vice-président à l'information et aux communications et directeur de la revue de l'AGEEFEP.

Nous désirons chaleureusement les remercier et souligner que nous avons été heureux d'avoir pu compter sur leur collaboration stimulante. Grâce à eux, l'AGEEFEP n'est plus un simple objectif mais bel et bien un fait accompli. Nous leur offrons l'expression de notre sincère gratitude pour leur contribution au progrès de l'AGEEFEP et par là, de l'éducation permanente.

UNIQUE .. COMMUNIQUÉ .. COMMUNIQUÉ

Atelier d'aquarelle*

Un cours intensif d'aquarelle (une journée par semaine pendant six semaines) débutant fin janvier, se donnera le samedi et le mardi de 9h30 à 16h00. L'instructeur, Nicole Foreman, est signataire de la Société canadienne de l'aquarelle (S.C.A.), lauréate du Salon du printemps 1986 et directrice des ateliers Ladouceur et Hébert.

Le samedi, les cours auront lieu au cégep Édouard-Montpetit à Longueuil et, le mardi, aux Loisirs St-Barthélemy, rue des Érables à Montréal.

Pour information :

Pauline Desaulniers,
tél. : 651-7375

*Ateliers approuvés par la S.C.A.

BILICO, de Marco Micone

Dès le 7 novembre, le théâtre de la Manufacture présentera

au restaurant-bar-théâtre La Licorne, BILICO, pièce de Marco Micone.

Dans cette pièce, l'auteur nous invite à partager les images de son enfance dans un village de l'Italie méridionale, au travers d'une famille dont la mère est québécoise et le père italien.

BILICO
mardi audimanche à 20h30
restaurant-bar-théâtre
La Licorne,
2075, boul. Saint-Laurent.

Renseignements et réservations :

843-4166 (du mardi au
dimanche entre 13h et 18h).

Éducation et famille

La Confédération des Organismes familiaux du Québec (COFAQ) regroupe depuis quinze ans quelques centaines d'organismes familiaux

répartis dans toutes les régions de la province et représente les intérêts et opinions des parents devant les gouvernements. Dans le domaine de l'éducation, elle s'est préoccupée, dans un passé récent, de l'éducation des adultes, du système scolaire et du régime des prêts et bourses. Dans les mois à venir, la COFAQ et ses organismes membres se pencheront sur les dossiers de la petite enfance ainsi que sur les réformes en voie d'élaboration au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la science. Les opinions particulières des personnes chargées d'enfants seront donc portées sur la place publique.

Pour renseignement :

Robert Sylvestre,
agent de recherche,
Confédération des Organismes Familiaux du Québec,
4098, rue St-Hubert, Montréal.

Tél. : 521-4777.

Le Magazine à l'antenne de Radio-Québec

le samedi 19h00 et en
rediffusion le lundi 15h30

L'émission Le Magazine, animée par Jean Bureau et dont la coordination est assurée par Jan Van der heyden, offrira un contenu exclusivement québécois. Favorisant une approche humaine et constructive de l'information, ses reportages aborderont les dimensions sociales, culturelles et économiques de la vie des gens du Québec. Le Magazine se voulant le reflet le plus fidèle possible de la grande mosaïque québécoise, peuplée de millions d'individus de diverses origines, onze équipes de production dont onze journalistes et chercheurs postés dans tout le Québec verront à couvrir les dix régions de la province pendant toute l'année. Le Magazine, une alternative aux autres émissions d'information québécoise.

L'AGEEFEP une année déjà...

Voici le moment venu, à quelques jours du premier anniversaire de fondation de l'AGEEFEP (16 nov. 1985), de faire un bref survol des défis particuliers relevés au cours de l'année 1985-1986.

Participation aux instances

Cette première année a été, entre autres, consacrée à la compréhension et à l'assimilation des rouages complexes de la machine universitaire. Une année où il a fallu nous enraciner dans la communauté universitaire en prenant notre place au sein des différentes instances de l'université. On compte actuellement, à l'AGEEFEP, plus d'une centaine d'étudiant-e-s membres d'assemblées, conseils ou comités de l'Université, de la Faculté ou des Services aux étudiants. Ils sont la voix des 12 000 étudiant-e-s adultes de l'Université de Montréal sur le campus et en région.

Communication

Nous nous sommes attelés très tôt à la lourde tâche de produire une revue qui serait un organe d'information efficace. Dans ce but, toute une équipe a été mobilisée : journalistes, rédacteurs et rédactrices, correcteurs et correctrices, graphistes, responsables de la publicité et des envois... bref, des dizaines de personnes dont plusieurs nous ont apporté bénévolement leur contribution.

Revendications d'envergure nationale

Il n'existe pas d'organisme à l'échelle nationale pour que les 110 000 étudiant-e-s à temps partiel, principalement des gens sur le marché du travail, puisse se faire entendre du gouvernement et des autres groupes qui composent notre société.

On a pu observer cette situation à la Commission parlementaire sur le financement des universités; n'eut été de l'AGEEFEP, la voix des étudiant-e-s adultes au niveau universitaire n'aurait pas été entendue et aucun mémoire n'aurait mis en évidence la valeur de la formation courte et les conditions d'étude de sa clientèle particulière.

On se rappellera aussi le rapport du comité ad hoc du Conseil des universités qui, en août 1985, proposait entre autres d'abolir le baccalauréat par cumul de certificats. Ce sont les pressions de l'AGEEFEP et de l'Association des étudiant-e-s au certificat des H.E.C., associées à celles d'autres intervenants dont l'Université de Montréal et celle du Québec, qui ont fait en sorte que soit reconnue la valeur de la formation courte et que le Conseil des universités adopte une position beaucoup plus souple et plus sensible aux besoins des Québécois-e-s en matière d'éducation.

L'expérience de cette première année nous a permis de constater à quel point les étudiant-e-s à temps partiel dans les universités n'étaient pas représenté-e-s. Afin de trouver des solutions à cette situation anormale, nous avons entrepris de créer des liens avec les étudiant-e-s adultes dans les universités du Québec. Ces démarches ont donné lieu à de fructueux échanges qui augurent bien pour l'avenir.

Le Centre de services

Tout en informant les étudiant-e-s sur les services existants de manière à encourager leur utilisation, nous avons commencé à travailler sérieusement à la création d'un centre de services particulièrement adapté à la clientèle adultes et qui comprendrait, entre autres, un café-rencontre, un centre de photocopie et de traitement de textes. L'étude de faisabilité pour l'ensemble du projet avance à grands pas et nous avons bon espoir d'ouvrir, sous peu, le café-rencontre ainsi que certains services. Les négociations avec les Services aux étudiants vont bon train et d'importantes subventions pourraient être accordées.

Le Centre de services sera situé au Centre communautaire, rue Edouard-Montpetit. Le transfert des bureaux de l'AGEEFEP y est aussi prévu.

Nous voulions une association forte; le Congrès nous en a donné les moyens en votant un montant de cotisation de 15 \$ par session d'étude. Cette formule, certains l'ont critiquée et la trouvent parfois onéreuse pour les étudiant-e-s inscrit-e-s à un seul cours par session. Le Conseil de direction analyse en profondeur cette question. Un fait demeure : l'AGEEFEP, pour remplir sa mission, aura besoin de ressources financières suffisantes. La formule que nous privilégions consiste à mettre sur pied divers services susceptibles de générer des revenus qui allégeront le montant de cotisation individuelle.

Aide financière

Le mémoire soumis à la Commission parlementaire avait souligné les graves lacunes du régime d'aide financière en ce qui a trait à la situation des étudiant-e-s adultes. Le nouveau vice-président à la coopération et au développement, Normand Labelle, s'attachera maintenant à la réalisation de l'un des mandats confiés à l'AGEEFEP par le Congrès et touchant à l'ensemble des étudiant-e-s adultes du Québec. Il s'agit de la restructuration du régime d'aide financière. Une lettre sera envoyée au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science lui demandant de nous associer aux travaux de tout comité formé dans le but d'étudier la restructuration du régime d'aide financière.

Réunion du Conseil élargi

Le Conseil élargi se réunit au moins une fois durant l'année qui sépare les congrès biennaux. Il regroupe les représentant-e-s étudiant-e-s qui siègent aux conseils de programme, les directeurs et directrices de famille et de région ainsi que les membres du Comité exécutif. Sa première réunion, qui se tiendra au mois de février 1987, sera l'occasion d'évaluer le bilan des réalisations de la première année et de se donner un plan d'action pour l'avenir. Les travaux du Conseil élargi feront l'objet d'un article dans un prochain numéro de Cité éducative.

En guise de conclusion...

Ce présent rapport constitue un bref rappel des faits saillants qui ont marqué la première année d'existence de l'AGEEFEP. Nous avons voulu mettre en lumière les grands défis que nous avons relevés et l'importance des tâches qui restent à accomplir.

Robert Martin

ÉDITORIAL

BIEN CONNAÎTRE LES RÈGLES DU JEU

Christian Arseneault

Lorsque nous commençons nos études à la Faculté, nous sommes beaucoup plus anxieux de connaître les endroits où se donneront nos cours et le nom de nos professeurs que les règlements qui régissent les études à la FEP. Cependant, afin de vous éviter de désagréables surprises, il est fortement suggéré d'en prendre connaissance. Pour vous faciliter la tâche, en voici les grandes lignes sous forme de questions et réponses.

Le Règlement pédagogique de la Faculté de l'éducation permanente se trouvent en page 4.5 de l'annuaire 1986-1987 de la Faculté. Cet annuaire vous est fourni par la poste ou remis lors de l'admission. Tout comme un bon joueur d'échecs qui connaît parfaitement les règles du jeu, il vaut la peine de bien consulter ces règlements pour prendre des décisions éclairées et ne pas se retrouver dans des situations où nous sommes forcé-e-s de payer pour une erreur qui aurait pu facilement être évitée. Par exemple, combien d'entre les étudiant-e-s ont été obligé-e-s de déboursier des frais pour un cours abandonné sans avoir suivi la procédure établie par le règlement ?

Q. Premier cycle, troisième cycle, matière, programme, champ d'études, discipline, session... comment me retrouver dans tout cela ?

R. Il n'y a qu'à consulter l'article 1 du règlement : *Définitions*. Cet article énumère tout une série de définitions couramment employées mais qui ont un sens bien précis. Ainsi, vous pourrez apprendre à faire la distinction entre les trois cycles universitaires (1.1) et à connaître le déroulement d'une année universitaire divisée en trimestres (1.2). Vous saurez également faire la différence entre discipline, champs d'étude, matière et programme (1.3 à 1.6). En ce qui a trait aux différents types de programmes, ils sont tous définis avec précision à 1.7.

Q. Qu'entend-t-on par scolarité minimale et maximale et comment savoir à quelle catégorie d'étudiant-e j'appartiens ?

R. Les termes de scolarité minimale et maximale sont expliqués en 1.8. Pour la durée de la scolarité maximale, il faut se référer à l'article 13. Les différentes catégories d'étudiant-e (étudiant régulier, étudiant libre, étudiant visiteur) sont définies en 1.9.

Q. Quelle est la différence entre cours à option et cours au choix, cours préalable et cour co-requis ?

R. La réponse à cette question se trouve en 1.10. On y donne une définition détaillée du cours en général avec ce qu'il comporte, puis des différents types de cours: obligatoire, à option, aux choix. On y traite également des cours préalables et corequis.

Q. Que représente un crédit en terme de travail personnel et de recherche et quand y a-t-il équivalence de cours et de programmes, exemption, substitution et transfert ?

R. La définition d'un crédit et sa valeur sont expliquées en 1.11. Vous aurez ainsi une bonne idée de la charge de travail qui revient à un-e étudiant-e pour un cours. De 1.12 à 1.15, on y donne les définitions de l'équivalence, l'exemption, etc.)

Q. Qu'est-ce qu'un grade ?

R. 1.16 définit un grade universitaire comme étant un titre donné par l'Université après évaluation et attesté par un diplôme. Les différents titres conférés sont également expliqués et les formes de reconnaissance d'étude (diplôme, certificat, attestation d'études) sont traités en 1.17.

Q. Quelles sont les différentes modalités auxquelles je dois me conformer pour suivre des cours à la Faculté ?

R. Le chapitre II : *Dispositions du premier cycle* est très important car c'est à ce chapitre que sont énumérées les modalités auxquelles doit se conformer l'étudiant-e tout au long de sa période de formation universitaire. La première partie du chapitre concerne la politique d'admission et ses règles selon que vous êtes étudiant-e régulier, libre ou visiteur. À noter en 2.4, les restrictions qui s'appliquent aux étudiant-e-s libres.

Il est possible d'être réadmis à l'université en se conformant aux modalités de l'article 3 : *Réadmission*. En ce qui concerne l'inscription, l'article 4 en traite d'une façon détaillée (délai, modalités, restrictions, inscription à temps plein, temps partiel, prescription de candidature).

Si l'étudiant-e décide de changer de programme ou de choix de cours, les conditions de modification à l'inscription sont décrites à l'article 5. S'il désire annuler ou suspendre son inscription, il devra se référer aux articles 6 et 7 pour procéder en bonne et due forme. Attention aux délais à respecter si vous ne souhaitez pas déboursier des frais pour des cours non suivis! À noter également qu'il faut

l'approbation du doyen pour suspendre son inscription.

Q. Comment dois-je m'y prendre pour obtenir des équivalences, des exemptions, ou substituer un cours à un autre ?

R. Toutes les procédures sont décrites à l'article 8. Il faut souligner entre autres que, sous certaines conditions, un-e étudiant-e peut être exempté-e de suivre jusqu'à la moitié du programme où il s'inscrit; c'est à ce niveau que peut jouer la reconnaissance des acquis de formation ou expérimentiels.

Q. Est-ce que je peux abandonner un cours à n'importe quel moment ?

R. Non, L'article 9 précise que le délai doit être d'au moins un mois avant la fin du cours et décrit les modalités à suivre. Il faut prêter une attention particulière au dernier paragraphe pour le remboursement des frais car il y a des délais fermes à respecter.

Q. Comment un prof s'y prend-il pour m'évaluer? Si je ne suis pas satisfait-e de l'évaluation, aie-je des recours ?

R. C'est à l'article 10 qu'on traite des modes d'évaluation, de la vérification de l'évaluation, de sa révision ainsi que du calcul de la moyenne. Quant aux recours, l'étudiant-e fera bien de prêter une attention particulière aux paragraphes 10.5 à 10.8 où il est question de révision de l'évaluation et de défaut de se soumettre à une évaluation.*

Q. Est-il possible de combiner tous les certificats avec le certificat d'études individualisées?

R. Non. Ce point est traité à l'article 11.

Q. Comment se détermine l'appellation es arts ou es sciences d'un baccalauréat ?

R. À l'article 12, on fait la différence entre les différents types de baccalauréats selon leurs composantes.

Q. Quel est la note de passage à un cours ? Si j'échoue, dois-je reprendre mon cours ?

R. L'article 14 explique le barème utilisé pour l'évaluation et précise que la note de passage est de 50 %. Les conditions de reprise d'un cours sont décrites à l'article 15 et varient selon qu'il s'agisse d'un cours au choix, à option ou obligatoire. L'article 16 décrit les exigences qui donnent droit au certificat ou à l'attestation et dans quelles conditions s'effectue l'élimination d'un étudiant-e du programme où il s'est inscrit.

Q. Si l'université doit cesser ses activités en raison d'un événement non prévu perturbant toute la session, est-ce que je dois reprendre cette session ?

R. Le rattrapage d'une session est abordé à l'article 17.

Q. Le plagiat, est-ce grave?

R. En ce qui concerne le plagiat, il est très important de lire l'article 18 car cet acte peut avoir de graves répercussions sur l'avenir de l'étudiant-e. Vous trouverez également à la page XVIII de votre annuaire 1986-1987 le règlement disciplinaire de l'Université de Montréal.

Q. Par qui sont octroyés les grades et les certificats ?

R. Le Conseil de l'université. L'article 19 explique de quelle façon ce dernier procède et l'article 20 décrit les circonstances entraînant l'annulation de l'octroi des grades, diplômes ou certificats.

Q. Combien dois-je payer par crédit pour un cours et pour les Services aux étudiants? En d'autres mots, quels sont les droits de scolarité et de services aux étudiants ?

R. En page 4-9 et 4-10, la section droits donne la nomenclature des frais. (Droits de scolarité et de services aux étudiants, frais de matériel didactique, frais d'admission, de révision, de recouvrement de travaux par courrier, etc.) Pour les tarifs applicables aux cours, consulter la table des frais de scolarité en page XVIII de votre annuaire 1986-1987.

Voilà qui termine notre exposé sur le règlement pédagogique de la FEP. En cas de doute ou de question relative à l'interprétation du règlement n'hésitez pas à contacter votre vice-président aux affaires académiques, **Christian Arseneault** (842-3678).

LA FIABILITÉ IMPOSSIBLE À COPIER

Les nouveaux copieurs à encre liquide de la série V de Savin, conçus pour aller plus loin sans entretien.

Si vous cherchez un copieur qui met plus de temps à travailler qu'il n'en faut pour le mettre en état de travailler, venez voir les nouveaux copieurs de la série V de Savin. Ces appareils sont conçus pour continuer à travailler longtemps après que les autres se soient arrêtés pour une mise au point.

Ils sont dotés d'un système de reprographie plus simple. Comportent moins de pièces mobiles. Et ils ne produisent ni la poussière ni la chaleur qui provoquent les pannes.

En effet, ils sont conçus pour aller deux fois plus loin sans entretien.

La nouvelle série V de Savin. Pendant que les autres vous font des excuses, ils vous font encore des copies.



ANDRÉ CARDINAL
9500, boul. De L'Acadie,
Montréal (Québec)
H4N 1L8

**SÉRIE V
DESAVIN**

RAISON SOCIALE DU CONCESSIONNAIRE

* Points déjà traités dans la Revue de l'AGEEFEP, vol 1 no 4, p. 20 et vol. 2 no1, p.21.

Après la salle d'audience, la table de négociations

Normand Labelle

Les négociations du Syndicat des chargé-e-s de cours avec l'Université sont maintenant entamées. En voici un bilan provisoire.

Au mois de juin dernier, le Syndicat des chargé-e-s de cours déposait le «bloc normatif» de son projet de convention collective à la table de négociations. Ce bloc comprend le droit d'association, le droit d'ancienneté et les critères d'embauche et de rappel au travail. Les représentant-e-s de l'Université de Montréal n'ont pu rencontrer le syndicat avant le 19 août à cause des vacances estivales. Ce jour-là, ils ont annoncé une disponibilité d'une demi-journée par semaine pour le début des négociations. Afin de mener à terme son projet de convention collective, l'Université de Montréal a mis en place une consultation systématique avec les doyens de faculté et les directeurs de département. Depuis la fin du mois d'août, le vice-recteur aux affaires professorales, les doyens et les membres du comité de négociations patronal se sont rencontrés régulièrement. Le 4 septembre, l'Université déposait les clauses «mécaniques», c'est-à-dire les définitions et principes généraux de la convention, puis, le 27 septembre, la procédure de règlement des griefs d'arbitrage et le 14 octobre, les clauses de libération syndicales. Enfin, le 22 octobre, elle déposait un ensemble d'articles du bloc normatif concernant les exigences de qualification, l'attribution de cours, l'engagement et la fonction de la ou du chargé de cours.

À son tour, le syndicat a déposé, le 22 octobre, le «bloc monétaire» et les demandes salariales de son projet de convention collective. Ce bloc comprend les congés de maladie, le traitement, les vacances et les congés parentaux.

Depuis la semaine du 27 octobre, les parties se rencontrent à la table de négociations deux fois par semaine. Malheureusement, bien peu de points font l'objet d'une entente pour le moment car des divergences majeures opposent toujours les parties, tant sur les qualifications pour l'enseignement et l'ancienneté que sur la tâche des chargé-e-s de cours. Et les discussions sur le bloc monétaire viennent à peine de débuter!

L'AGEEFEP suit de très près l'évolution des négociations. Pour ce faire, nous avons rencontré tant la partie patronale que la partie syndicale. Cette convention collective ne peut nous laisser indifférent puisque la très grande majorité de nos enseignements nous sont dispensés par des chargé-e-s de cours. Plusieurs demandes syndicales nous semblent justifiées. Mentionnons, entre autres, l'attribution de locaux pour les chargé-e-s de cours et le contrôle de la taille des groupes étudiants par cours. Nous espérons que les deux parties feront tout ce qui est possible pour qu'une entente soit négociée dans les plus brefs délais.

En cas d'aggravation du conflit...

Le règlement pédagogique-cadre de l'Université prévoit que lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités, la Commission des études, sur recommandation du Conseil de faculté, approuve les mesures permettant de rattraper la période de cours ou d'examen perdue en raison d'un arrêt de travail. Il est certain que l'AGEEFEP, qui est présente au Conseil de la Faculté, fera en sorte que les étudiant-e-s ne soient pas les grands perdant-e-s de ce conflit. L'exécutif de l'AGEEFEP se tient au fait de la situation et vous informera de l'évolution de ce dossier.

SYNDICAT DES CHARGÉ-E-S DE COURS

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÉNEMENTS

13 décembre 1978

Dépôt d'une requête en accréditation pour représenter «tous les enseignants chargés de cours».

1er mars 1979

Contestation de l'unité de négociation par l'Université de Montréal

27 octobre 1980

Décision du juge Girouard ajoutant les chargé-e-s de clinique et faisant ainsi perdre la majorité au syndicat.

15 décembre 1981

Dépôt d'une nouvelle requête en accréditation pour représenter les chargé-e-s de cours.

8 juillet 1982

Décision du juge Lesage du Tribunal du travail accréditant le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal (C.S.N.)

18 avril 1984

Décision du juge Blanchet de la Cour supérieure émettant un bref d'évocation contre la décision du juge Lesage et rejet de l'accréditation du Syndicat des chargé-e-s de cours.

28 octobre 1985

Décision de la Cour d'appel cassant le bref d'évocation du juge Blanchet et maintien de la décision du juge Lesage du Tribunal du Travail accréditant le Syndicat.

28 janvier 1986

Décision de la Cour suprême du Canada rejetant la requête présentée par l'Employeur pour permission d'en appeler de la décision de la Cour d'appel.

18 juin 1986

Dépôt du projet de convention collective par le Syndicat.

1987

Première convention collective des chargé-e-s de cours.

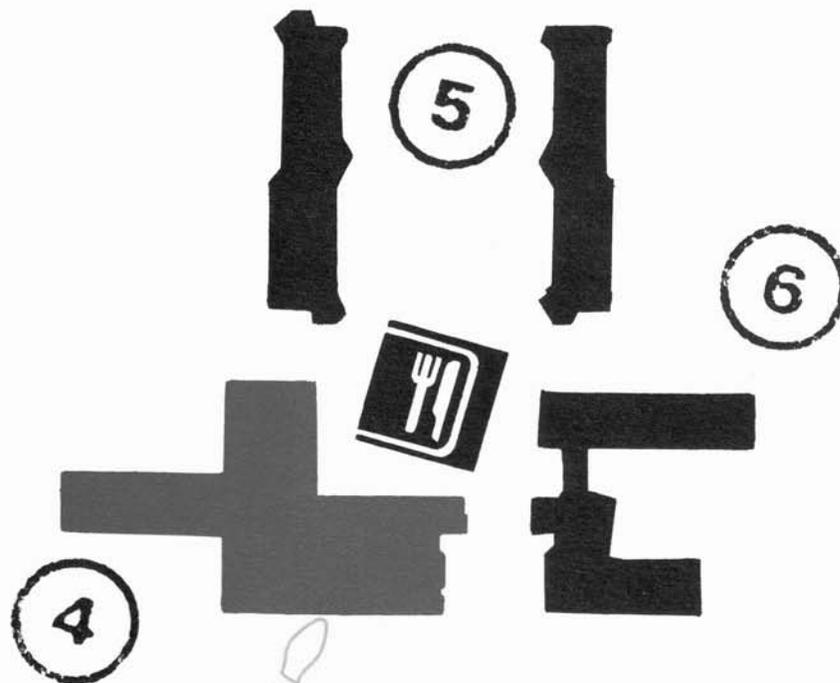


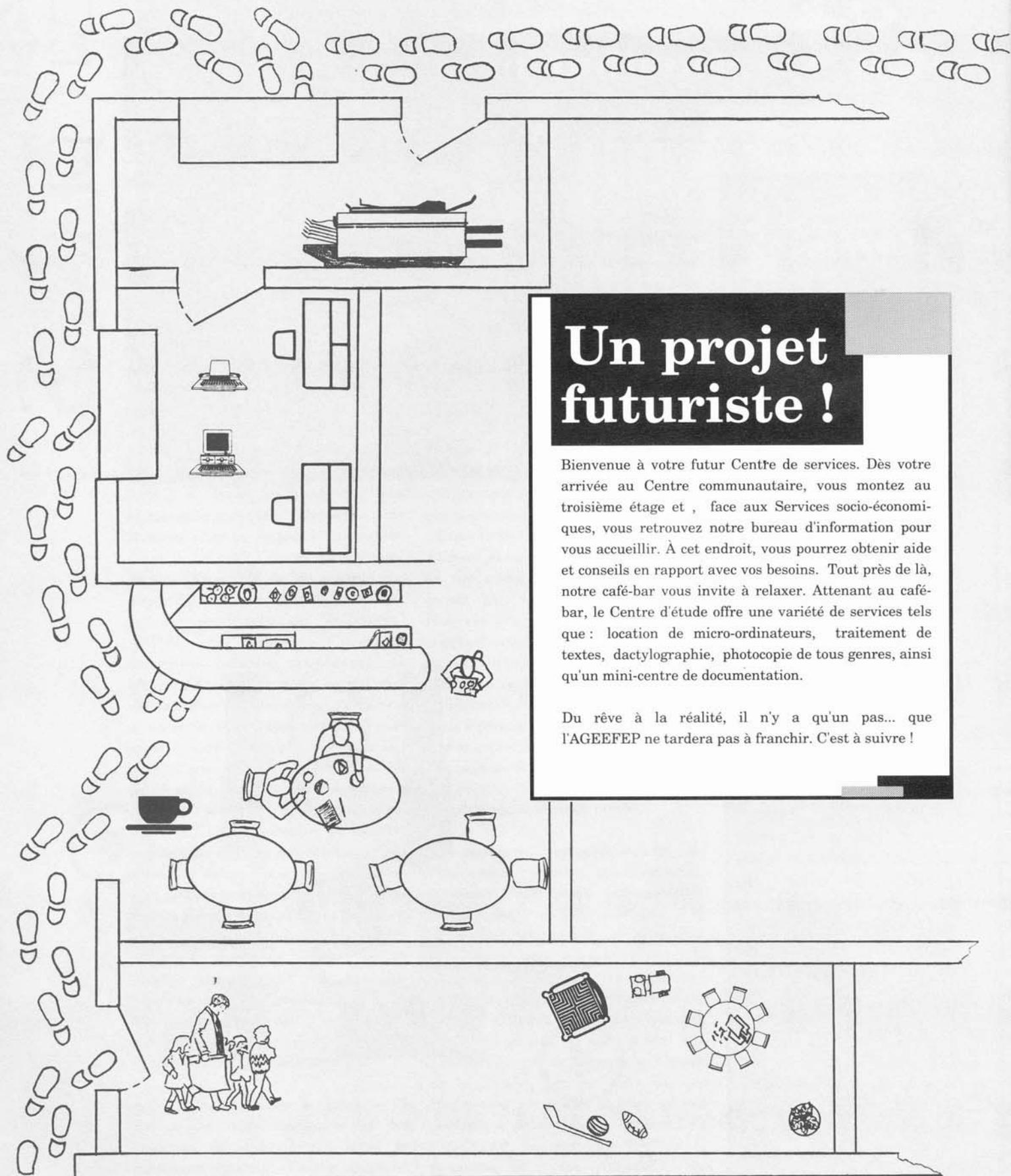
Photo: Claude Lebel

ÉTUDIANTS SERVICES AUX

Au début de juillet 1985, l'AGEEFEP emménageait dans les locaux du Pavillon Mont-Royal, situé en dehors du campus de l'Université de Montréal. Même si sa situation géographique nuisait considérablement au contact avec ses membres et avec ceux des autres associations de l'Université, l'AGEEFEP avait dû faire contre mauvaise fortune bon coeur et accepter de s'installer temporairement hors du centre de la vie étudiante, l'Université n'ayant pas d'autres locaux disponibles à ce moment-là.

L'exil tire à sa fin; le Centre communautaire, dans le cadre de son projet de relance accueillera, dans quelques mois, l'AGEEFEP, ses bureaux et son Centre de services.





Un projet futuriste !

Bienvenue à votre futur Centre de services. Dès votre arrivée au Centre communautaire, vous montez au troisième étage et, face aux Services socio-économiques, vous retrouvez notre bureau d'information pour vous accueillir. À cet endroit, vous pourrez obtenir aide et conseils en rapport avec vos besoins. Tout près de là, notre café-bar vous invite à relaxer. Attendant au café-bar, le Centre d'étude offre une variété de services tels que : location de micro-ordinateurs, traitement de textes, dactylographie, photocopie de tous genres, ainsi qu'un mini-centre de documentation.

Du rêve à la réalité, il n'y a qu'un pas... que l'AGEEFEP ne tardera pas à franchir. C'est à suivre !

LA BONNE FORME À VOTRE PORTÉE

Jean-Pierre Vézina,
vice-président aux S.A.E.

Le service des sports est l'un des six services composant l'ensemble des Services aux étudiants de l'Université de Montréal. En raison de la diversification de ses programmes et de la gamme étendue de ses activités physiques et sportives (45 en tout), on peut le considérer comme l'un des services les plus complets du réseau universitaire.

C'est en 1976 que l'Université de Montréal se dotait d'un centre sportif des plus modernes et des plus complets au Canada en procédant, le 30 juin, à l'inauguration officielle du CEPSUM

À l'approche de la saison hivernale, êtes-vous de ceux et celles qui désirent retrouver la sensation de bien-être que procure l'activité physique? Le Service des sports vous offre toute une gamme d'activités dont vous pouvez profiter... Il suffit simplement d'être bien informé-e !

(Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal).

Les étudiant-e-s ne sont pas sans connaître l'existence de ce centre sportif et du service des sports. En effet, l'enquête entreprise par les Services aux étudiants en 1985 (Attitudes et comportements des étudiants par rapport aux Services aux étudiants), révèle que 95,1 % des répondants qui étudient à la FEP affirment connaître le service des sports. Le problème ne se situe donc pas au niveau de la connaissance du service, mais bien de sa fréquentation puisque seulement 11,3 % des répondants affirment avoir fréquenté le CEPSUM. Les raisons prin-

cipales évoquées pour cette non-fréquentation sont :

- 1) Autres obligations
- 2) trop loin
- 3) Convient plus ailleurs

D'après les nombreux appels reçus, l'AGEEFEP croit qu'en plus de ces facteurs, il existe une autre raison qui explique le si bas taux de fréquentation : le manque d'information d'ordre technique concernant l'abonnement, c'est-à-dire les coûts, la validation de la carte étudiante, etc. Il vaut la peine d'apporter toutes les précisions nécessaires pour que les étudiant-e-s puissent profiter au maximum des multiples activités offertes par le Centre.

1 Les coûts

A même les frais de scolarité, un montant de 4 \$ par crédit de cours suivi est perçu pour les Services aux étudiants. La tarification pour avoir droit aux avantages du CEPSUM est calculée à partir de la différence entre la cotisation incluse dans les frais de scolarité temps plein (51,50 \$) et la valeur par crédit de cours suivi (4 \$).

Nombre de cours	Nombre de crédits	Contribution aux S.A.E. 4\$/crédit	Montant maximum perçu par trim. pour les S.A.E. moins la contribution par nombre de crédit	Prix à payer pour avoir droit aux avantages CEPSUM
I	3	12\$	51,50-12\$ =	39,50\$
II	6	24\$	51,50-24\$ =	27,50\$
III	9	36\$	51,50-36\$ =	15,50\$
IV	12	48\$	51,50-48\$	Gratuit/ t.plein

N.B. : Le calcul du prix à payer s'effectue à partir du nombre de crédits et non à partir du nombre de cours; il faut en prendre bonne note car il existe, à l'U. de M., des cours de 1 crédit.

2 Période d'abonnement

Au début de chaque session, une semaine intensive de promotion pour les abonnements a lieu. Au-delà de ces dates, l'abonnement peut s'effectuer au secrétariat du service des sports, 5e étage (CEPSUM), du lundi au vendredi de 12H00 à 20H00.

3 Formalités

Celui ou celle qui veut s'abonner doit présenter sa carte étudiante de l'Université de Montréal. il doit également fournir une attestation

officielle spécifiant le nombre de crédits suivis par trimestre et acquitter le solde impayé de la cotisation aux S.A.E. (Se référer au tableau pour connaître le montant exact à fournir.)

4 Modes de paiements

- a) Argent comptant
- b) Chèque certifié libellé à l'ordre des services des sports, U. de M.
- c) Carte de crédit (Mastercard, Visa)

N.B. Aucun chèque personnel n'est accepté.

5 Calendrier des heures d'ouverture du CEPSUM.

- Lundi au vendredi de 7H00 à 24H00
- Samedi et dimanche de 8H45 à 22H45

Avec ces renseignements, nous espérons que les étudiant-e-s adultes qui en ont le désir n'hésiteront pas à s'abonner au Centre et à profiter des services offerts.

Pour d'autres informations, contactez Jean-Pierre Vézina au 842-3678.

L'AGEEFEP AU SALON ROUGE

Un condensé de **Maude Hervé**,
rédactrice en chef

Les étudiant-e-s adultes ne sont pas représenté-e-s auprès du gouvernement du Québec et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. N'eut été de l'AGEEFEP, la voix des étudiant-e-s adultes du Québec n'aurait pas été entendue lors de la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le cadre de financement du réseau universitaire québécois. Il fallait que les adultes soient présents; l'AGEEFEP y était.

Le mémoire présenté à la Commission par l'AGEEFEP comprend quatre chapitres. Le premier retrace l'histoire de la formation courte et son évolution dans les années soixante-dix à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Montréal. Après ce survol des origines, il s'emploie à expliciter clairement les qualités et les avantages que représente, pour les adultes, la formule de baccalauréat par cumul de certificat.

Le deuxième chapitre aborde le besoin d'un régime d'aide financière capable d'assurer l'accessibilité de tous les adultes aux études universitaires. Le troisième expose les dangers inhérents à une augmentation des frais de scolarité. Enfin, un quatrième et dernier chapitre encourage les gouvernements à exprimer une volonté politique qui consisterait à investir dans nos universités plutôt qu'à sabrer dans leur budget.

Étant donné l'ampleur du texte, nous ne reproduisons ici qu'un résumé du rapport assorti des recommandations soumises au gouvernement.

QUALITÉS ET AVANTAGES DE LA FORMATION COURTE

L'AGEEFEP considère que, dans un monde sujet à des innovations technologiques accélérées et en voie de restructuration économique, il est important d'assurer une for-

mation universitaire en rapport avec les réalités d'une société moderne. (mobilité intellectuelle, perspective multidisciplinaire, etc.). Les programmes de certificat et de baccalauréat offrent une formation au caractère souple et multidisciplinaire qui répond le mieux aux préoccupations des étudiant-e-s adultes puisqu'ils s'articulent sur leur expérience et qu'ils tiennent compte des connaissances acquises en dehors du système scolaire. Qui plus est, la formule de certificat et celle du bac par cumul de certificats permettent un nombre élevé de combinaison de formations qui peuvent répondre aux exigences sans cesse plus variées de la société et faciliter une adaptation rapide aux multiples rôles sociaux.



PHOTO de Guy Lussier
(CONTINUUM)

mat

Pour l'AGEEFEP, si l'on désire le mieux-être de la société, il est essentiel que l'État et les universités conservent comme l'une de leurs priorités le développement de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente. **Elle recommande, en conséquence, que le gouvernement assure le financement de la formation courte (programme de certificat) dans les universités.**

L'ACCESSIBILITÉ PASSE PAR LE FINANCEMENT

La réforme du système d'éducation qui a eu cours dans les années soixante avait entre autres objectifs la démocratisation des maisons d'enseignement afin que puissent y avoir accès l'ensemble des citoyens. Il s'en est suivi l'assouplissement des normes d'admission, ce qui a favorisé la venue des adultes à l'université. On sait par l'examen des recensements de 1971 et 1981 que des progrès réels furent accomplis : la population des 25-34 ans au Québec qui a pu faire des études universitaires est passé de 15 % à 21 %.

Selon les données communiquées par le service de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, c'est le régime d'études à temps partiel qui a connu la plus forte croissance, passant de 16 151 étudiant-e-s inscrit-e-s en 1966-1967 à 111 124 en 1985-1986. Ces chiffres démontrent certes une progression, mais dans les faits, il s'agit simplement d'un

rattrapage qui attendait depuis deux décennies. Il reste d'ailleurs encore beaucoup à faire avant que certaines catégories d'adultes aient libre accès à l'université.

Les femmes

Souvent obligées d'abandonner leurs études très jeunes, accaparées à la fois par leur travail et par leur famille, les femmes, souvent chefs de famille monoparentale, elles n'ont pas le choix : la formation courte à temps partiel, est leur seul moyen d'ajouter à leur formation des études universitaires. Cette possibilité contribue sans doute à améliorer leur sort sur le marché du travail.

Comme la clientèle de l'éducation des adultes est majoritairement féminine, sabrer dans le financement de la formation courte entraînerait un recul irrécupérable pour la situation des femmes dans l'éducation.

Les jeunes adultes

On ne peut plus s'étonner de voir des jeunes adultes s'inscrire à des programmes de certificat, ceux-là mêmes qui auraient dû normalement opter pour la formation régulière à temps complet. Cette situation est causée, selon nous, par les graves insuffisances du système de prêts et bourses.

Poursuivre des études à temps complet, quand on a de 20 à 24 ans, cela signifie soit être aidé financièrement par ses parents, soit avoir obtenu un prêt et/ou une bourse, soit, pour de rares chanceux, avoir découvert l'emploi tant recherché qui permet de survivre en ne travaillant que l'été ou le soir à temps partiel.

Or, tant que l'étudiant-e n'a pas accumulé 90 crédits universitaires, qu'il-elle n'a pas été sur le marché du travail pendant deux ans ou qu'il-elle n'est pas marié-e, le système actuel des prêts et bourses est conçu d'une façon telle qu'on calcule

que ses parents contribuent à financer ses études. Si les parents refusent de le faire, pour quelque raison que ce soit, l'étudiant-e se retrouve sans ressources suffisantes, obligé-e d'abandonner ses études ou de les poursuivre à temps partiel seulement. Pour ces jeunes aussi, la formation courte est souvent le seul choix possible !

Enfin, il demeure plusieurs autres catégories de gens qui sont dans l'impossibilité de s'inscrire à l'université parce que le système leur a érigé des barrières qu'ils ne peuvent franchir sous peine de se retrouver privés de l'assistance de l'État. On retrouve, entre autres, des bénéficiaires de l'aide sociale, les chômeurs, les personnes handicapées, etc.

Régime d'aide financière adapté aux besoins des adultes

Le régime d'aide financière actuel ne répond manifestement pas aux besoins de la vaste majorité des étudiant-e-s adultes et plus particulièrement de ceux et celles issus des couches défavorisées de la population tel que mentionné précédemment. Il a été mis en place pour une clientèle d'étudiant-e-s réguliers-ères à temps complet dont le cheminement académique est continu. Rien n'a été prévu pour les adultes effectuant un retour aux études après une certaine absence. Les besoins des adultes ne sont vraisemblablement pas les mêmes étant donné que leur situation économique et leurs conditions de vie diffèrent, pour la plupart, de celles des étudiant-e-s ayant poursuivi un cheminement continu.

Dans notre esprit et dans celui d'un grand nombre, le retour aux études pour ce type de clientèle présente plusieurs avantages, tant pour l'adulte que pour la société en général. Donc, il est important et même urgent, pour la bonne marche de notre société, de mettre en place des mécanismes qui pourront assurer leur accès à l'université.

En conséquence, l'AGEEFEP considère que l'accessibilité aux études universitaires passe nécessairement par le financement et que le régime d'aide financière actuel ne répond pas aux besoins de la vaste majorité des étudiant-e-s adultes et plus particulièrement des plus démunis-e-s. Comme rien n'a été prévu pour aider les adultes à effectuer leur retour aux études universitaires, elle recommande au gouvernement que soit élaboré un régime d'aide financière comportant des mécanismes aptes à assurer l'accessibilité aux études à tous les adultes à temps partiel et à temps plein.

LES DANGERS D'UNE AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Si les frais de scolarité étaient doublés, 13% des étudiant-e-s abandonneraient leurs cours, le quart de ceux et celles qui sont à temps plein seraient forcés-e-s d'adopter un régime à temps partiel et, parmi les autres qui prévoient actuellement poursuivre des études de deuxième et de troisième cycle, 26% se contenteraient d'un bac2. Ainsi, à cause de cette augmentation, des milliers d'étudiant-e-s seraient forcés-e-s de s'intégrer à un marché du travail déjà engorgé. Mais combien parmi eux pourrait trouver de l'emploi lorsqu'ils - elles sont déjà près de la moitié à n'avoir pu dénicher un emploi d'été ?

Quant aux adultes, ils seraient également nombreux à quitter l'université s'ils devaient un jour payer la somme de 128 \$ au lieu de 64 \$ (tarif de l'Université de Montréal) pour un seul cours. On verrait vite fondre la moyenne de 2,5 cours suivis par individu par session ce qui aurait pour effet de restreindre l'accessibilité.

Promesse électorale et gel des frais de scolarité

L'AGEEFEP croit que le parti au pouvoir doit tenir sa promesse électorale et maintenir le gel des frais de scolarité car ils furent des milliers à s'inscrire et à se réinscrire dans le cadre d'un régime de financement qu'ils connaissaient et qui leur permettait de mesurer leur investissement à long terme avec l'assurance qu'aucune modification à ce régime ne surviendrait avant quatre ans.

Quant à une indexation éventuelle des prêts et bourses pour modifier l'impact d'une hausse, il ne faut pas se leurrer puisque seule, une minorité d'étudiant-e-s ont accès aux prêts et bourses. Il serait également faux de croire qu'une augmentation des frais de scolarité permettrait de hausser la contribution des plus favorisé-e-s économiquement et que la hausse des bourses permettrait d'éviter à son tour de mettre à contribution les moins fortuné-e-s. Il y a un groupe important d'étudiants et d'étudiantes — 27 % de l'ensemble — dont les parents n'ont pas les moyens de les aider et qui n'ont pas accès à l'aide financière.

Les adultes, majoritairement à temps partiel, ne peuvent bénéficier d'aucun régime d'aide financière et sont, par le fait même, doublement pénalisés puisqu'une éventuelle indexation du régime de prêts et bourses ne leur serait d'aucun secours. **Considérant ce qui précède, l'AGEEFEP recommande que le parti au pouvoir tienne la promesse faite pendant la dernière campagne électorale en conservant le gel des frais de scolarité et qu'il fasse en sorte que les universités ne puissent d'aucune manière augmenter les frais de scolarité des étudiant-e-s inscrit-e-s dans la formation courte dans les universités du Québec.**

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Depuis quelques années, les universités ont été à la merci des politiques gouvernementales en matière de financement. Ces politiques sont généralement arrêtées peu de temps avant le début de l'année budgétaire visée, ce qui engendre une certaine insécurité dans l'administration universitaire. Tous et toutes seront d'accord pour reconnaître qu'il faudra instituer un mode de financement garantissant aux universités un minimum de continuité et de stabilité afin que ces dernières puissent mieux planifier leur budget et augmenter l'efficacité de leur gestion. Ce mode de financement devrait tenir compte des acquis des vingt dernières années et faire en sorte de permettre une accessibilité accrue aux études supérieures pour tous les citoyens et toutes les citoyennes.

Les problèmes financiers qu'ont vécus les universités sont en grande partie le fruit des coupures gouvernementales. En effet, depuis 1978, le gouvernement du Québec a imposé des compressions budgétaires de l'ordre de 280 millions. Pendant la même période, le nombre d'étudiant-e-s n'a cessé d'augmenter, passant de 16 151 à 111 124. Fait notable, avec ces compressions de 280 millions, les universités n'ont accumulé, durant la même période, qu'un déficit de 85 millions. Elles avaient vu les subventions gouvernementales passer, au cours des huit dernières années, de 5 295 \$ à 3 518 \$ par étudiant-e, en tenant compte de l'inflation.

Le gouvernement fédéral, après avoir contribué d'une manière intéressante aux budgets des universités pendant plusieurs années, a réduit substantiellement ses subventions, ce qui diminuera considérablement les revenus provenant des paiements fédéraux de transfert au cours des prochaines années.

Investir dans nos universités

Sans vouloir reporter le problème du déficit sur le dos de nos instances gouvernementales, nous n'en déplorons pas moins cette absence de volonté politique qui consisterait à investir dans nos universités plutôt qu'à sabrer dans leurs budgets.

Une telle volonté politique devrait nécessairement amener le gouvernement fédéral à redresser, d'une part, ses contributions à l'éducation qu'il a déjà entrepris de réduire et, d'autre part, le gouvernement du Québec devra mettre un terme aux coupures imposées par le gouvernement précédent. Ainsi serait réglé à sa source le problème de financement des universités.

L'AGEEFEP considère que le problème du déficit de nos universités nécessite une solution à court terme et que cette solution repose sur la volonté politique d'investir dans nos universités. Comme il ne doit pas revenir aux étudiant-e-s de supporter le fardeau du déficit, l'AGEEFEP recommande que le gouvernement fédéral redresse ses contributions à l'éducation et que le gouvernement du Québec mette un terme aux coupures imposées.

MAISONNEUVE, Daniel,

L'état de la scolarisation de la population québécoise: Étude et analyse, Ministère de l'éducation du Québec, 1984, p. 9
1 Sondage réalisé par la firme LÉGER ET LEPAGE

Universités : vers une hausse des frais de scolarité, La Presse, 20 septembre 1986

ageefep



ageefep



ageefep



ageefep



JEANNE BLACKBURN À L'AGEEFEP



Propos
recueillis par
Anne-Marie
Larocque

Le sous-financement des universités, la gestion des universités, les modalités d'aide financière aux étudiant-e-s ont fait récemment l'objet d'une commission parlementaire. À raison de trois jours par semaine, pendant 5 semaines, 76 organismes ont présenté aux députés membres de la Commission Parlementaire leur mémoire concernant ces questions.

Tout au cours de cette commission, c'est la question du dégel des frais de scolarité qui semble avoir préoccupé davantage les intervenant-e-s : M. Ryan, le collège des recteurs, les associations étudiantes, le Conseil du patronat...

Étant donné que le P.Q. avait amorcé, il y a deux ans, un processus d'audiences sur le financement des universités qui avait abouti au maintien du gel des frais de scolarité et qu'il se dit toujours préoccupé d'accroître l'accessibilité des Québécois-e-s à l'enseignement universitaire, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'interviewer une représentante du P.Q.

Voici donc le contenu d'une entrevue de l'AGEEFEP avec Mme Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi et responsable du dossier Éducation pour l'opposition.

C.E. Mme Blackburn, vous avez participé à la Commission parlementaire sur le financement des universités et vous avez même fait une tournée dans plusieurs régions pour rencontrer des professeur-es, des administrateurs, des administratrices et des étudiant-e-s. Quels problèmes vous apparaissent les plus importants à résoudre ?

J.B. Une première lacune regrettable dans tout ce processus de Commission parlementaire, c'est le manque de préoccupation des intervenant-e-s pour l'éducation des adultes. On y parle de scolarisation des jeunes, de scolarisation des étudiant-e-s à temps plein, mais on ne parle pas des étudiant-es à temps partiel qui constituent 50% de la clientèle universitaire au Québec.

Quand il s'agit de l'éducation des adultes, on en parle très négativement en la qualifiant de "formation fast food" et on la situe toujours comme une deuxième éducation. Plus grave encore : les adultes ne sont pas à la table lorsqu'il est question d'eux.

Le sous-financement des universités est un problème crucial à l'heure actuelle, et ce sous-financement est tout à fait réel. Les universités ont déjà fait de nombreux efforts de rationalisation et elles continuent d'en faire. Cependant, comme on ne peut plus tellement forcer les budgets dans ce sens, les gouvernements auront donc à injecter des fonds dans l'éducation universitaire pour rétablir la situation. D'ailleurs, si on finançait les universités, au même taux qu'en 1977-1978, cela coûterait 300 millions de plus. Or, le Conseil des Universités leur parle d'un manque à gagner de 100 à 150 millions, ce qui veut dire qu'il y aurait, dans les faits, un 150 millions excédentaire.

Enfin, le sous-financement actuel des universités constitue une menace sérieuse à la qualité et à l'accessibilité de l'éducation universitaire pour les adultes et pour les étudiant-e-s à temps plein. Concernant la qualité, signalons que certaines universités ont déjà coupé dans

leurs services offerts aux étudiant-e-s et fermé certains programmes. Il est primordial actuellement, que l'on trouve des solutions pour contrer ce sous-financement et que l'on revoit et améliore la gestion des universités.

Il faut être vigilant face à toute mesure ou politique qui viendrait restreindre l'accessibilité des adultes à la formation universitaire car toutes les études internationales démontrent qu'il y a un lien direct entre le développement social et économique d'un pays et son taux de scolarisation.

Nous pouvons d'ailleurs parler actuellement au Québec, de "crise de légitimité" des universités ou encore d'une grande insensibilité de la population québécoise à l'endroit des coupures gouvernementales. De fait, malgré l'ampleur de ces coupures dans un domaine aussi primordial que celui de l'éducation universitaire, on a vu très peu de manifestations d'opposition au sein de notre société québécoise.

Selon moi, il est essentiel que les autorités concernées par l'éducation s'organisent pour hausser le niveau de scolarisation des Québécois-e-s; il en va du devenir social et économique de notre province. Le Québec doit être concurrentiel avec les autres pays et pour cela, la hausse de la scolarisation des citoyens et des citoyennes s'avère essentielle. Rappelons-nous, qu'au Québec, plus d'un jeune sur trois (36 %) ne termine pas ses études secondaires.

C.E. Vous déplorez, tout comme plusieurs intervenant-e-s à la Commission Parlementaire, le fait que l'université ne soit pas vraiment accessible aux étudiant-e-s de milieux sociaux-économiques moins favorisés. Quelle solution prônez-vous à ce sujet ?

J.B. Selon moi, les intervenant-e-s dans le secteur de l'éducation universitaire devraient, dans un premier temps, préciser leurs objectifs : veulent-ils toujours une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales à la formation universitaire et quel serait le niveau de scolarité qui permettrait au Québec d'être concurrentiel par rapport aux autres

provinces canadiennes et aux autres pays.

"L'université de la deuxième chance", l'université que l'on prônait, en 1970, comme étant l'institution pouvant accueillir des étudiant-e-s de tous milieux sociaux-économiques, s'est avérée un mythe. Une récente étude de la DEGAF (Direction générale de l'aide financière) nous confirme qu'il y a très peu d'évolution au Québec depuis quelques années, en ce qui a trait aux origines sociales et économiques des étudiant-e-s. Certaines couches sociales moins favorisées sont toujours sous-représentées dans nos universités.

C.E. Quelle est votre idée concernant le régime actuel des prêts et bourses ?

J.B. Cette question a été un peu éludée dans les discussions de la Commission; je crois qu'il est essentiel que les étudiant-e-s s'organisent pour pouvoir donner leur point de vue lorsque l'on procédera à une refonte de ce programme d'aide financière.

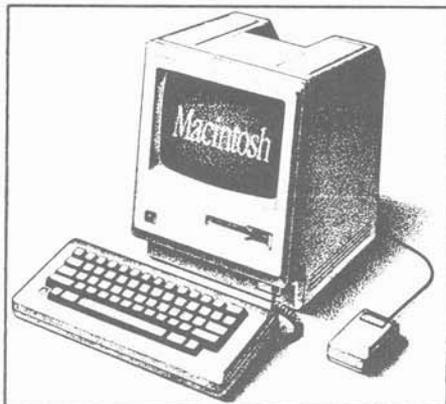
C.E. Vous avez constaté vous-même, comme vous nous l'avez exprimé en début d'entrevue, que l'éducation universitaire offerte aux adultes au Québec est souvent dénigrée. En particulier, la "formation courte" qui rejoint environ 111 000 étudiant-e-s dont la majorité sont des femmes et des adultes n'est-elle pas trop facilement contestée ?

J.B. Tout comme l'a déjà fait le Conseil des Universités, je reconnais l'importance et la pertinence de la "formation courte" offerte aux étudiant-e-s.

Je pense que les "programmes courts" de formation universitaire (certificats, micro-programmes) suscitent chez les intervenant-e-s en éducation, les mêmes préjugés que les programmes professionnels des cégeps. Pourtant, les programmes de formation professionnelle offerts dans les Cégeps s'avèrent souvent plus exigeants pour les étudiant-e-s que les programmes réguliers.

La crainte actuelle de M. Ryan à ce sujet, c'est que les jeunes de 18 à 22 ans s'orientent davantage vers la "formation courte" que vers le baccalauréat. De fait, la

Micro-Campus (SICL)



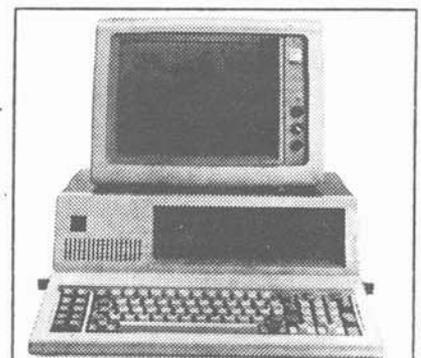
3200, Jean-Brillant
Pavillon Lionel-Groulx
local 2200
tél.: 737-0861

Heures d'ouvertures
9:30 à 17:00 heures
lundi au vendredi

Le Macintosh de Apple est le seul ordinateur sur lequel vous n'aurez pas à passer des heures pour votre apprentissage. Cet ordinateur, vous permettra de vous réaliser dans votre travail sans maux de tête.

MCS
Nous distribuons
aussi
Smith et
Olivetti
la direction

L'ordinateur personnel IBM PC,
la meilleur réponse lorsque que
l'on cherche un ordinateur
vraiment personnel et vraiment
100% COMPATIBLE...



IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation

Apple, le logo Apple et ImageWriter sont des marques déposées de Apple Computer Inc.
Macintosh est une marque sous licence de Apple Computer Inc.



Madame Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi et porte-parole de l'Opposition provinciale en matière d'éducation :
 «Tout comme l'a déjà fait le Conseil des Universités, je reconnais l'importance et la pertinence de la "formation courte" offerte aux étudiant-e-s.»

grande popularité de cette "formation courte" constitue une réalité dans les universités francophones. Pour moi, il est impensable que l'on puisse réduire l'accessibilité aux adultes à la "formation courte" ; il faut cependant s'assurer d'offrir des programmes de qualité dans lesquels la plupart des cours pourront être reconnus dans le cadre d'un baccalauréat.

C.E. Lorsque les autorités concernées par l'éducation discutent des performances des établissements universitaires, elles ont tendance à comparer les universités québécoises avec celles de l'Ontario ou encore des États-Unis et ce, uniquement sur la base du nombre de diplômé-e-s des différents cycles, sans tenir compte de la qualité de l'éducation offerte. Qu'en pensez-vous ?

J.B. Les universités québécoises ont un taux de diplomation beaucoup plus faible que celui des universités ontariennes, par exemple. Dans cette dernière province, on retrouve beaucoup plus de diplômé-e-s ayant réussi leur maîtrise ou leur doctorat. Cependant, lorsqu'il est question d'accessibilité plus large des étudiant-e-s adultes à la formation universitaire, le Québec est la province la plus avancée dans ce sens. Un bon exemple de cela, c'est l'adaptation de nos

programmes de formation universitaire aux besoins des femmes.

C.E. Et concernant la qualité actuelle de la formation universitaire au Québec ?

J.B. Les compressions budgétaires ont obligé les universités à se donner des plans de développement échelonnés sur quatre ou cinq ans. Cela constitue un progrès intéressant. On n'a qu'à se rappeler que certaines universités commencent à peine à se donner des politiques d'évaluation du personnel et des programmes : l'Université de Montréal en est un exemple. Pour moi, de bonnes politiques d'évaluation et de perfectionnement du personnel et des programmes s'avèrent indispensables. Les prochaines négociations devraient tenir compte de cela.

C.E. Que pensez-vous du manque d'encadrement pédagogique dans la formation universitaire ?

J.B. Le problème de l'enseignement donné par une majorité de chargé-e-s de cours constitue un problème surtout au niveau des conditions de travail de ces derniers. Fait notable, certaines universités, malgré un manque flagrant de ressources et d'encadrement pédagogiques, réussissent tout de même

à offrir une formation de très bonne qualité : l'Université de Rouyn en est un bon exemple, recueillant année après année des prix pour la qualité de sa formation.

Il est important aussi de souligner qu'un comité tripartite a été mis sur pied récemment pour examiner la question des tâches des professeur-e-s et des chargé-e-s de cours. Ce comité est formé de représentant-e-s du Ministère de l'éducation, des universités et des professeur-e-s.

C.E. Que proposez-vous concrètement comme solution financière au problème du sous-financement des universités ?

J.B. Le sous-financement constituant une menace directe pour la qualité et l'accessibilité des études universitaires, il s'avère ainsi primordial que les gouvernements augmentent leur apport financier aux budgets des universités. Le gouvernement provincial devrait réinjecter 34 millions de dollars, ce qui permettrait aux universités de revenir au même montant de subvention provinciale qu'en 1985-1986.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, devrait financer entre 37 % et 57 % des coûts indirects de la recherche dans les

(suite p.33)

Les « chargé-e-s de cours* »



* titre usuel désignant les maîtres de conférence, chargé-e-s de clinique, superviseur-e-s de stage, responsables de formation pratique.

Qui sont les chargé-e-s de cours ?

Les chargé-e-s de cours enseignent plus de la moitié des cours à l'Université de Montréal. Ce sont des personnes compétentes aux connaissances variées et reliées aux secteurs les plus dynamiques de la vie économique. Elles assurent des relations étroites entre le milieu universitaire et "la vraie vie".

Nous y retrouvons des créateurs et des créatrices, des praticiens et des praticiennes du droit et des autres disciplines sociales, des gestionnaires de haut niveau des secteurs publics et privés, etc.

Les chargé-e-s de cours dispensent des cours obligatoires et optionnels, théoriques et pratiques, et supervisent des stages dans les différents milieux socio-professionnels qui composent le marché du travail. Même s'ils exercent les mêmes fonctions que les professeur-e-s permanent-e-s, il n'ont pas tout à fait les mêmes conditions de travail. Ils ont souvent à faire face à une embauche de dernière minute, à des conditions matérielles déplorable, à un manque de soutien technique et à une insuffisance de matériel didactique. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi et leur salaire n'est pas comparable à leur diplomation et leur expertise.

La brochure «Les chargé-es de cours montrent leur face et prennent leur place» (disponible au SCCUM) est une réalisation des syndicats de chargé-es de cours affiliés à la Fédération Nationale des Enseignantes et des Enseignants du Québec (CSN)



Les « chargé-e-s de cours* »

MONTRENT LEUR FACE
ET
PRENNENT LEUR PLACE !

SCCUM

Syndicat des chargé-es de cours de
l'U. de M.
3050, Édouard-Montpetit, suite 14
local 307, Montréal, QC, H3T 1J7
343-7766

Politique d'implantation de programmes hors campus

L'AGEEFEP promet aide et appui aux étudiant-e-s en région pour l'ouverture de programmes

Denis Sylvain,
secrétaire général

Lun des mandats importants que la FEP s'est vue attribuer consiste à favoriser le développement de l'éducation permanente, tant à Montréal qu'en région. C'est dans le cadre de ce mandat que sont ouverts des programmes hors campus lorsque des groupes d'étudiant-e-s, des groupes professionnels ou autres en font la demande.

Par le passé, la FEP a généralement satisfait aux demandes des différents groupes en région. Récemment, cependant, les étudiant-e-s hors campus ont dû faire face à des problèmes inédits. À St-Georges de Beauce, par exemple, les étudiant-e-s se sont vu imposer des frais supplémentaires considérablement élevés; en exigeant ces déboursés de la clientèle étudiante, on mettait en jeu la politique d'accessibilité aux études universitaires. L'AGEEFEP a dû intervenir afin de rétablir la situation et de permettre aux étudiant-e-s inscrit-e-s de suivre leur cours sans avoir à payer un montant déraisonnable.

Il y a eu aussi le cas de St-Hyacinthe. Un groupe d'étudiant-e-s ont dû faire face à un refus pour l'ouverture d'un certificat de gérontologie, même si auparavant, ils avaient reçu une réponse positive. Il semble que la Faculté soit revenue sur sa décision en raison d'une diminution de personnel (des 3 employé-e-s pour s'occuper des 1200 étudiant-e-s de gérontologie à la FEP, il n'en reste plus qu'un). L'AGEEFEP s'interroge encore quant à ce revirement qui vient compromettre les projets d'étude de ces étudiant-e-s en région.

À la suite de ces événements perturbants et dans le but de clarifier et de régulariser les conditions d'études de la clientèle hors campus, l'AGEEFEP a

demandé à la Faculté de se doter d'une politique écrite à ce sujet.

Plusieurs mois plus tard, la FEP nous présentait un document dont la teneur nous apparaît très restrictive, pour ne pas dire discriminatoire, envers les étudiant-e-s en région. En plus de fixer un nombre minimum d'inscriptions relativement élevé pour l'ouverture de certificats ou de cours (ce qui peut, à la rigueur, se comprendre en raison de l'investissement financier nécessaire pour l'ouverture de programmes hors campus), à notre avis, la FEP a institué des procédures qui font en sorte que les demandes présentées par les différents groupes sont l'objet d'un va-et-vient entre le groupe-demandeur, le responsable de programme et la direction de la FEP. Ce va-et-vient a pour effet de retarder indûment l'ouverture de programmes hors campus et de décourager les étudiant-e-s qui seraient intéressé-e-s.

Lors de la dernière rencontre du comité conjoint, la politique d'implantation de programmes hors campus a été au centre de nombreuses discussions; il y a des divergences importantes de point de vue entre les représentants de l'Association

et ceux de la FEP. Il va sans dire que ces discussions sont loin d'être terminées.

Lors de son congrès de fondation, l'AGEEFEP s'est donné entre autres objectifs le développement de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente. Cet objectif passe évidemment par l'ouverture de l'Université et de ses programmes aux adultes en région. Par sa nouvelle politique hors campus, la FEP est en train de freiner leur accessibilité à l'université. Si elle a de sérieuses raisons d'agir ainsi sur le plan économique, il faudra qu'elle le démontre, chiffres à l'appui. Quant à l'Association, elle entend toujours promouvoir le développement des cours en région et apportera aide et appui à tout groupe intéressé à l'ouverture d'un programme.

Les conseils régionaux de l'AGEEFEP pourront organiser et parrainer les groupes demandeurs et ces derniers auront la possibilité de recruter des candidat-e-s par le biais d'annonces publiques. Les conseils se chargeront de préparer le dossier, d'en assurer le suivi auprès des responsables de la FEP et de faire en sorte que l'ouverture des programmes s'effectue dans les plus brefs délais. L'AGEEFEP s'assurera également que les demandes d'ouverture de programme soient raisonnables en terme du nombre d'étudiant-e-s requis afin de respecter les politiques économiques de la FEP.

À bon emprunteur, salut !

Si vous désirez emprunter des documents à l'une des bibliothèques de l'Université de Montréal, vous vous présentez au Service du prêt de la bibliothèque en question, muni-e de votre carte d'identité de l'Université de Montréal. Au baccalauréat, vous avez le droit d'emprunter un maximum de 6 livres pour une période de 14 jours.

D'autres services sont également offerts comme le prêt entre bibliothèques, la mise en réserve de documents à la demande des professeurs, le renouvellement de documents empruntés, la réservation de documents déjà prêtés.

Pour profiter du prêt entre bibliothèques (prêt-réseau), l'utilisateur doit fournir une bibliographie complète du document à la bibliothèque qui le dessert habituellement.

En cas de non-respect des dates de remise des documents, certaines amen-

des sont imposées, allant de 3 \$ par document non remis deux semaines après la date d'échéance, jusqu'à la facturation du livre au complet après quatre semaines de délai et à la perte du droit d'emprunt, s'il y a refus de rembourser le montant demandé ou de remettre le document.

Pour en savoir davantage, renseignez-vous auprès de l'une des bibliothèques de l'Université de Montréal.

Tiré du règlement du Service des bibliothèques de l'Université de Montréal.

Le Bureau d'accueil

Mieux
vaut tard
que
jamais !

Il y a quelques années, lors de jours meilleurs, L'Université de Montréal, à la suite de multiples rapports visant à assurer le développement de l'éducation des adultes, avait mis sur pied un bureau d'accueil qui devait accueillir et aider, dans leur cheminement, les adultes désireux de parfaire leurs connaissances. Cette initiative a, hélas ! été la première victime des compressions budgétaires.

Mis en veilleuse par la suite, ce projet de bureau d'accueil pourrait bientôt reprendre vie. En effet, la FEP s'est mise au travail et a confié à M. Jacques D.Girard le soin de préparer un rapport sur le sujet et de faire les recommandations appropriées. C'est dans cet ordre d'idées que l'AGEEFEP a communiqué à M. Girard les besoins des étudiant-e-s en matière d'accueil, tels qu'ils les ont exprimés lors de leur congrès. Soulignons, par exemple, qu'étant donné le

contexte dans lequel les adultes étudient (responsabilités familiales, sociales et professionnelles qui leur permettent rarement d'être disponibles de jour), le bureau d'accueil devrait être ouvert le soir, entre 17h et 20h. Également, dans le but de faciliter la communication entre les 2000 étudiant-e-s en région et leur Faculté, une ligne zénith serait, à notre avis, tout à fait justifiée car ces derniers défraient généralement eux-mêmes les coûts de leurs interurbains à la FEP.

La question du bureau d'accueil fait déjà l'objet de discussions au comité conjoint et ces discussions se poursuivront sans doute au cours des prochains mois. Soyez assuré-e-s que toutes les propositions faites au congrès seront examinées en vue de satisfaire les besoins cruciaux des étudiant-e-s de la FEP. En ce qui concerne le rapport Girard, il devrait être déposé à la fin de novembre; nous l'attendons avec impatience.

GALERIE
MAXIMUM
CENTRE DE DIFFUSION DE L'ART CARCÉRAL

Heures d'accueil
de la Galerie:

du mardi au dimanche
de 14 heures à 18 heures.

Comité conjoint FEP - AGEEFEP

L'Université de Montréal, considérant que les étudiant-e-s ont en permanence à dialoguer avec leur faculté au sujet de questions qui les concernent, a inclus, dans ses Statuts, un article traitant de la création d'un comité conjoint de faculté*. Comme les étudiant-e-s de la FEP n'échappent pas à la règle et qu'ils ont besoin d'un moyen de communication efficace avec la direction de la FEP, un comité conjoint FEP-AGEEFEP a été formé dans le but d'aborder toute question ayant un lien avec leur condition étudiante.

La création du comité conjoint n'a pas été sans quelque difficulté. D'abord, la FEP ne voyait pas tellement la pertinence

de former un tel comité. Il a donc fallu que l'AGEEFEP en appelle aux Statuts de l'Université pour avoir gain de cause. Il va sans dire que ces démarches ont quelque peu retardé la mise sur pied du comité, et donc l'examen des différentes questions que veulent voir traitées les étudiant-e-s de la FEP.

Le comité a finalement vu le jour lors la 110e session du Conseil de la Faculté (CONFEP). Il est composé de six membres, dont trois de l'AGEEFEP qui représentent les intérêts des étudiant-e-s. La présidence est assumée par un représentant de la FEP et un membre de l'AGEEFEP joue le rôle de secrétaire pour le comité.

Les sujets abordés en comité sont apportés soit individuel-

lement, par un-e étudiant-e, soit collectivement, par un groupe d'étudiant-e-s ou par le biais du congrès de l'AGEEFEP. Ils sont de nature diverse : politique hors campus, heures d'ouverture des bureaux de la FEP, évaluation de l'enseignement, etc. Bref, tout ce qui touche la vie étudiante à la Faculté.

Les rencontres du comité se sont déroulées dans un climat positif mais après seulement trois réunions, il est difficile d'en évaluer concrètement les impacts.

Que se passe-t-il après qu'une question ait été soumise au comité par l'AGEEFEP ? Il y a, bien sûr, débat sur la question, puis s'il existe un consensus au sein du comité, un rapport est déposé au Conseil de la FEP. Advenant une division sur la question, chacune des parties dépose alors son propre rapport.

Il est à noter que le comité n'a qu'un pouvoir de recommandation auprès du Conseil de la Faculté. Qui plus est, à l'intérieur de ce dernier, les étudiant-e-s n'ont droit qu'à trois votes sur un total de 26. Cependant, l'AGEEFEP a bien l'intention de mettre tout en oeuvre pour que soit entendue et prise en considération la voix des étudiant-e-s.

* Statuts de l'Université de Montréal, article 29.1.

Le Magazine

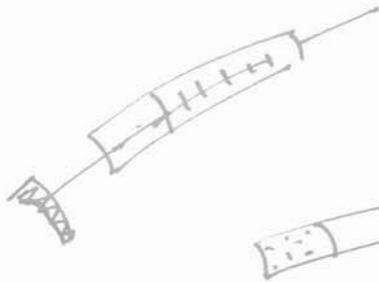
Un portrait vivant
du Québec
Les samedis à 19h



L'autre télévision



Rêve et réalité



Pour la majorité de nos concitoyens et de nos concitoyennes, l'alcool et les drogues sont des produits de consommation. D'autres parmi nous vivent dans la hantise que leurs proches, surtout leurs enfants, deviennent alcooliques ou toxicomanes. Pour les étudiant-e-s du Certificat de toxicomanies, il s'agit de leur objet d'étude. En effet, le Certificat s'adresse à ceux et celles qui sont préoccupés par l'usage des psychotropes et par la question de la dépendance sous les angles de la prévention et du traitement.

Louise Nadeau

LE PROGRAMME

Le Certificat de toxicomanies présente des perspectives variées. En effet, on ne met pas spécifiquement l'accent sur les produits, sur la toxicomanie ou une conception de la toxicomanie mais bien sur la relation des sociétés aux produits psychotropes. Concrètement, le bloc de cours obligatoires qui doivent être suivis en début de programme comprend quatre cours. Le premier adopte une perspective anthropologique et est consacré au contexte social, politique et économique dans lequel s'inscrit le phénomène de l'usage des psychotropes. Le deuxième a pour objet les effets physiologiques des psychotropes et constitue une introduction aux notions relatives à la pharmacologie de ces produits. Le troisième a pour objet les théories et modèles en toxicomanies et s'intéresse aux diverses interprétations que l'on a apportées à la manie de prendre des toxiques. Le quatrième est un cours sur la théorie de la prévention et sensibilise aux enjeux des stratégies dans ce secteur. Ces 180 heures d'ensei-

gnement constituent la grammaire de base à partir de laquelle l'étudiant-e pourra profiter des cours à option.

Ces cours à option forment le Bloc B du programme et reprennent les mêmes objets que les cours obligatoires: le cours TXM 1010 trouve sa suite dans le cours TXM 2010, le TXM 1020 dans le TXM 2040, etc.

Le Bloc C permet à l'étudiant-e d'approfondir son profil d'intérêt ou d'élargir celui-ci par le choix d'un des cinq sujets de concentration: la prévention, l'intervention en milieu externe, interne, au travail et en contexte d'autorité. Les étudiant-e-s qui le souhaitent peuvent faire un travail pratique ou un stage supervisé, selon le cas, dans chacun des cinq sujets de concentration. Ces stages ne sont pas obligatoires.

Le Certificat est présentement en révision. Le programme révisé devrait être en opération en septembre prochain. L'esprit du premier projet — celui que je viens de décrire — a été respecté. Cependant les sigles, les titres et les descriptifs

ont été modifiés pour en renforcer la cohérence et la précision et indiquer plus clairement les perspectives qui sont adoptées dans chacun des cours.

LES CHARGÉ-ES DE COURS

Les chargé-e-s de cours du Certificat sont délibérément choisis dans diverses disciplines. Ceux-ci sont diplômés en anthropologie, biologie, criminologie, médecine, philosophie, psychologie, sociologie. Des chargé-e-s de cours étrangers, de France et de Belgique surtout, viennent dispenser un cours de 15 heures sur des sujets variés. Pour reprendre les mots mêmes d'un étudiant qui venait de suivre un cours sur l'alcoolisme du Dr Bénichou, neuro-psychiatre français spécialiste en alcoologie: «*cela [un enseignement par un professeur étranger] me fait voir un autre aspect de l'alcoolisme, d'un autre pays, d'un autre contenu. C'est regarder d'une façon différente pour ne pas être pris au piège de ce phénomène*». L'objectif poursuivi ne saurait être mieux exprimé que par le consommateur lui-même...

LES ÉTUDIANT-E-S

Nos étudiant-e-s ont diverses origines. Tous et toutes viennent dans le but de se perfectionner; connaître les théories d'explication de l'usage des psychotropes, se familiariser avec les techniques de la relation d'aide et, pour les intervenant-e-s, vérifier les rapports entre leur pratique et l'enseignement universitaire. Un quart parmi eux ont déjà obtenu un diplôme de premier ou de second cycle dans d'autres disciplines (criminologie, pharmacie, psychologie, psycho-éducation...) Cependant, pour une majorité, le certificat de toxicomanies est l'un des trois certificats nécessaires à l'obtention d'un diplôme de premier cycle. Ces étudiant-e-s viennent pour se spécialiser, s'ouvrir à d'autres champs de connaissance, accéder à un nouveau marché du travail. Enfin, plusieurs ont vécu des expériences personnelles de dépendance à un psychotrope. Ils en sont sortis, et envisagent souvent de devenir eux-mêmes des intervenants bénévoles ou rémunérés, s'ils ne sont pas déjà engagés dans cette voie.

Cette hétérogénéité de la population étudiante constitue un avantage et un désavantage. Il est intéressant de faire travailler ensemble des personnes qui adoptent des points de vue différents. Cette fertilisation croisée rend tout un chacun plus riche de perspectives. Par contre, ce niveau de préparation académique variable de nos étudiants rend quelquefois difficile la préparation des cours: pour certains, la matière présentée est redondante, pour d'autres, les explications sont insuffisantes.

Dans le cadre du projet de révision, nous avons mené une étude évaluative auprès des étudiant-e-s du Certificat. Les résultats de cette consultation sont publiés dans la revue *Psychotropes* 2. On constate que les étudiant-e-s qui travaillent dans le secteur de la toxicomanie se montrent satisfaits des connaissances acquises. Ils se sentent plus compétents, mieux équipés pour répondre aux besoins de la clientèle qu'ils servent. Ceux et celles qui travaillent dans d'autres milieux sont sollicités, grâce à cette formation, comme personnes-ressource pour des questions liées à l'usage et à l'abus des psychotropes: on les consulte sur des si-

tuations et des projets. Par ailleurs, si tel n'est pas le cas, leurs relations personnelles profitent de leurs connaissances.

CONCLUSION

Huit ans après sa mise en opération, le Certificat semble avoir rempli son mandat. Les étudiant-e-s viennent de toutes les régions du Québec et de plus loin encore puisque nous avons reçu une étudiante belge. Certains établissements de soins exigent que leurs intervenant-e-s suivent le Certificat, d'autres, que les candidat-e-s le détiennent déjà. Malgré cet impact certain du programme au Québec et dans toute la francophonie, il reste qu'on ne forme pas un-e intervenant-e par un programme de premier cycle comprenant seulement 450 heures de cours. En effet, le traitement pour les troubles liés aux produits psychotropes nécessite souvent des habiletés qui dépassent largement celles qu'un programme équivalent à une année d'université peut donner. Ceci dit, nous sommes heureux d'avoir réussi à faire du Certificat de toxicomanies une sorte de plaque tournante au Québec pour ceux et celles qui s'intéressent à l'usage et à l'abus de psychotropes.

(1) Ce terme qualifie ou désigne toute substance dont l'action principale - ou une de celles-ci - s'exerce sur le psychisme. Ce terme parce qu'il est dénué de connotation laudative ou péjorative, est substitué au terme équivoque de drogue.

(2) NADEAU, L., BOIVIN, D. (1985). Le certificat de toxicomanies de l'Université de Montréal: la clientèle et ses attentes. *Psychotropes*, 2, 3, 89-92



**UN RAPPEL
À TOUS LES ÉTUDIANTS
ADULTES**

Date limite d'inscription

Hiver 1987

24 novembre

Bon trimestre à tous!

3335, chemin Queen Mary, rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

UN HIVER EN BONNE SANTÉ : Y AVEZ-VOUS DÉJÀ SONGÉ ?

Ginette Robillard

L'hiver va bientôt sonner. Pour certains, c'est la saison d'hibernation : on s'isole, en prétextant qu'il fait trop froid, on ne met le nez dehors que si cela est nécessaire, on surchauffe la maison, puis l'on s'étonne de se retrouver avec une bonne grippe durant des semaines entières. Pour d'autres, c'est la période idéale pour refaire le plein d'énergie en pratiquant ses sports d'hiver favoris en compagnie d'amis depuis longtemps négligés. Quelle que soit la catégorie de personnes à laquelle vous

appartenez, il demeure important de savoir si vous passez l'hiver en bonne ou en mauvaise santé.

La plupart des maladies que nous contractons l'hiver sont liées aux voies respiratoires : grippe, rhume, pneumonie, sinusite, otite et laryngite. Passer l'hiver à l'intérieur de maisons trop chauffées et trop isolées peuvent endommager considérablement nos muqueuses. C'est pourquoi il faut, à l'occasion, bien aérer la maison en y laissant pénétrer de l'air nouveau, tout en

gardant un bon taux d'humidité. Si votre travail ou vos loisirs vous amènent à mettre le nez dehors pendant plusieurs heures, il faut penser à bien se vêtir, en particulier la tête, le cou et les pieds.

En somme, on ne peut évidemment pas toujours passer à côté de la grippe, mais on peut prévenir ce genre d'infection en adoptant de bonnes habitudes de vie, soit : BIEN S'ALIMENTER, AVOIR DE BONNES NUITS DE SOMMEIL (8 heures au moins) ET FAIRE DE L'EXERCICE QUOTIDIENNEMENT.

LES QUATRE GROUPES D'ALIMENTS

Un régime alimentaire équilibré doit inclure les quatre groupes d'aliments

1) LAIT ET PRODUITS LAITIERS

Sources principales de calcium, de riboflavine et de vitamine D. Ils fournissent également des protéines et de la vitamine B12. Choisissez le lait écrémé ou partiellement écrémé (2%), les yogourts et les fromages à faible teneur en matières grasses de manière à réduire l'apport de gras dans votre alimentation.

Enfants jusqu'à 11 ans	2-3 portions
Femmes enceintes et allaitantes	3-4 portions
Adolescents	3-4 portions
Adultes	2 portions

2) PAINS ET CÉRÉALES

Ce groupe fournit des fibres alimentaires, de l'énergie et des vitamines B. Pour augmenter la quantité de fibres dans votre alimentation, choisissez des aliments de grains entiers.

3-5 portions.

3) FRUITS ET LÉGUMES

Sources importantes de vitamines, A et C plus particulièrement. Ils fournissent également des fibres et des minéraux.

4-5 portions

Inclure au moins deux légumes. Variez votre choix de fruits et de légumes... Consommez-les cuits - crus ou buvez leur jus. Inclure des légumes jaunes, verts et des légumes verts feuillus.

4) VIANDE, POISSON, VOLAILLE ET SUBSTITUTS

Ce groupe fournit des protéines, des vitamines B, du fer et autres minéraux. Choisissez des coupes maigres, enlevez tout gras visible et grillez ou rôtissez au four. 2 portions de 60-90 g (2-3oz) par jour de viande, poisson, volaille et substitut.

NOTE : Les recommandations sont basées sur le "Guide alimentaire canadien" et le manuel du Guide alimentaire canadien, Santé et Bien-être social Canada 1982.

La bonne bouffe

Bien que nos besoins énergétiques restent à peu près les mêmes durant l'hiver, nous avons tendance à changer notre alimentation en cette saison. Voilà pourquoi beaucoup de gens prennent du poids. En effet, comme à l'époque de nos grands-parents, nous croyons qu'il faut absorber une nourriture plus riche pour nous protéger du froid. Faute de fruits et de légumes frais, on se prive de ces aliments essentiels et l'on oublie que les surgelés possèdent, à peu de chose près, la même valeur nutritive. Le mieux est d'adopter un régime alimentaire équilibré, c'est-à-dire constitué des 4 groupes d'aliments recommandés par le Guide alimentaire canadien (voir tableau), et ce durant toute l'année.

Les surplus vitaminiques

Contrairement à la croyance populaire, les surplus vitaminiques ne nous

protègent pas de la grippe durant l'hiver. Ils ne pallient pas non plus à une mauvaise alimentation. Bref, il n'existe pas de solution miracle. Seule une alimentation saine et équilibrée gardera notre corps en santé sans aucun "support" en vitamines.

La grande forme

Bien sûr, en hiver, nous sentons le besoin de demeurer bien au chaud à la maison. Naturellement, les sports d'hiver demandent beaucoup d'énergie... enfin c'est ce que nous prétextons. Pourtant, tous les sports d'hiver comme le ski de fond, la raquette et le patinage sont un excellent moyen d'augmenter notre capacité cardio-vasculaire. Le ski alpin, lui, aide surtout à développer notre endurance musculaire. Mais le plus important à retenir, c'est que tous ces exercices nous aident à contrôler notre poids, à conserver une bonne santé et nous permettent de profiter de l'hiver au lieu de le subir...



Université de Montréal

La librairie universitaire de Montréal

La **Librairie de l'Université de Montréal** vous offre le plus grand choix d'ouvrages universitaires à ses deux succursales.

Succursale du Pavillon principal, local L-315, téléphone: 343-6210
Spécialités: sciences et médecine

Succursale du Pavillon 3200 rue Jean-Brillant, local 1315, téléphone: 343-7362
Spécialités: sciences sociales, lettres et droit

Depuis septembre 1986, cette succursale est réaménagée et diversifiée: collections générales, poche, etc.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente

Nous avons vérifié l'état des résultats de l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente pour l'exercice terminé le 31 août 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances

À notre avis, cet état présente fidèlement les résultats de l'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 août 1986 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés

Montréal, le 20 octobre 1986

Association générale des étudiants et étudiantes
de la Faculté de l'éducation permanente

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1986

1985-1986	BUDGET	RÉEL
REVENUS	\$	\$
Cotisations	219 500	217 984
Subventions	76 890	43 531
Publicité	24 060	3 451
Autres revenus		365
	320 450	265 931
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	144 496	100 744
Journal	84 060	67 406
Conseils régionaux et congrès	33 175	28 793
Frais de représentation	12 458	10 412
Frais de bureau, de papeterie et imprimerie	7 010	7 034
Location photocopieur	1 200	1 199
Frais de déplacement	6 180	6 257
Poste et téléphone	8 120	8 170
Intérêts et frais bancaire	3 078	3 494
Intérêts d'un contrat de location-acquisition		397
Créances douteuses		750
Honoraires professionnels	1 500	7 700
Amortissement du mobilier et équipement de bureau	887	1 063
Amortissement de l'équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	125	912
Projets spéciaux	8 090	7 009
Autres dépenses	3 600	860
	315 979	252 200
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 471	13 731

Commentaires du secrétaire général

Denis Sylvain,
secrétaire général

Lors du congrès de fondation, les délégué-e-s ont résolu, suivant les dispositions prévues aux statuts (art. 7.05 a, b, c), de confier la vérification des états financiers de l'AGEEFEP à la firme Maheu et Noiseux, comptables agréés.

Celle-ci vient de remettre son rapport pour l'exercice commençant le 1er septembre 1985 et se terminant le 31 août 1986. Vous trouverez l'état des résultats et le rapport des vérificateurs en page 28 de Cité éducative. Les états financiers vérifiés, comprenant le bilan et l'évolution de la situation financière, sont disponibles pour consultation au bureau de l'AGEEFEP. Il est à noter que les états financiers sont adoptés au congrès biennal (art. 7.06 des Statuts).

Au cours de cette première année d'exercice, les revenus ont été moindres que prévu, ce qui obligé le Conseil de direction à adopter des modifications au budget voté par le Congrès. C'est ainsi que des coupures de l'ordre de 63 679 \$ ont dû être effectuées, touchant principalement la masse salariale et le budget de la revue (suppression du vol. 1, no 5).

Les efforts produits par toute l'équipe du Conseil de direction afin d'atteindre le plus rapidement possible l'équilibre budgétaire ont porté fruit. En effet, le surplus budgétaire de l'année 1985-1986 de 13 731 \$ fera passer le déficit accumulé de 13814 \$ à 83 \$.



DES INSTALLATIONS... EN FÊTE

- ◇ terrains de badminton, racquetball, squash, tennis
- ◇ piscine olympique et bassin de plongeon ◇ patinoire
- ◇ salles de musculation et d'haltérophilie
- ◇ pistes de jogging (intérieure et extérieure)
- ◇ studios de danse ◇ gymnases
- ◇ terrain extérieur (revêtement synthétique)
- ◇ saunas, bains tourbillon et d'eau froide
- ◇ aires de pratique de golf (intérieures) ◇ etc.

DES ACTIVITES... EN FÊTE

- Plus de 70 activités pour tous:
- ◇ activités aquatiques ◇ activités de conditionnement physique
 - ◇ activités de danse ◇ arts martiaux ◇ gymnastiques douces
 - ◇ sports de ballon ◇ sports sur glace ◇ sports de raquette
 - ◇ etc.

DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES...

EN FÊTE

- ◇ Programmes «Enfants et adolescents», (3 à 17 ans), «Périnatal», «3e Âge», «Séjour-Jeunesse», etc...

DES TARIFS... EN FÊTE

- ◇ adhésions quotidiennes (5\$)
- ◇ adhésions trimestrielles et annuelles à des tarifs préférentiels pour les étudiants de la Fep.

PARTICIPEZ A LA FÊTE!

Pour abonnement ou plus d'information,
venez visiter le CepsuM ou communiquez au:
343-6150 (information) 343-6950 (abonnement)

- Situé au 2100, boulevard Edouard-Montpetit, angle Vincent d'Indy.



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports



Photo: Marc Bruneau

L'équipe de l'AGEEFEP à votre service !

Bénévoles, permanent-e-s ou contractuel-le-s, ils assument toutes sortes de responsabilités afin de répondre aux besoins des 12 000 membres de l'Association. De l'accueil à la comptabilité, en passant par la rédaction, la planification et la coordination des activités et la représentation aux différentes instances de l'Université, ils font en sorte que vous puissiez compter sur l'AGEEFEP pour promouvoir l'amélioration de vos conditions d'études.

Première rangée :

Gilles Lamoureux, directeur de la publicité; Christian Arsenault, vice-président aux affaires académiques; Liliane Bedey, graphiste.

Deuxième rangée :

Maude Hervé, rédactrice; Louise Daigneault, secrétaire-réceptionniste; Yvan Lortie, technicien-comptable.

Troisième rangée :

Denis Sylvain, secrétaire général; Jean-Pierre Vézina, vice-président aux Services aux étudiants; Normand Labelle, vice-président à la coopération et au développement.

Quatrième rangée :

Robert Martin, président; Chantal Laplante, vice-présidente aux affaires étudiantes.

En médaillon :

Myriam Massabki, directrice de la famille Communication et culture; Richard Lyonnais, directeur de la famille Travail

et droit; Pierre Cinq-Mars, directeur de la famille Créativité; Francine Ostiguy, directrice du Conseil régional du Haut St-Laurent.



COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN VOYAGE EN AUSTRALIE

Le restaurant PACINI du 3531, Queen Mary, en collaboration avec l'agence de voyage l'Avenir/Future inc. du 3535, chemin Queen Mary, suite 217, fera tirer:

un voyage CONTIKI pour une personne en Australie (18-35 ans)

OU

un voyage pour deux personnes vers un pays chaud

Pour avoir une chance de participer, venez tout simplement prendre un bon café ou un repas à votre choix chez PACINI et demandez votre bulletin de participation.

Le tirage sera effectué au restaurant même, le lundi 15 décembre 1986 à 11h.

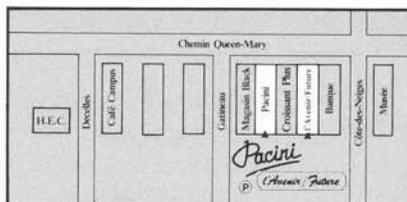
(Valeur max. 2 500 \$)

Pacini

UN AMOUR DE RESTO

Agence de Voyage *l'Avenir / Future* Travel Inc.

La réglementation officielle est disponible au restaurant Pacini du 3531, chemin Queen Mary ainsi qu'à l'agence de voyage l'Avenir/Future inc. du 3535, chemin Queen Mary, suite 217, Montréal.



SPÉCIAL MIDI-PRIX jusqu'à 20h.

MIDI-PRIX
à partir de
4,25 \$
Entrée
Plat principal
Dessert

Présentez ce bon et profitez du spécial midi-prix à tous les jours **jusqu'à 20h**. Valable seulement au restaurant PACINI du 3531, chemin Queen Mary, Montréal. Valable jusqu'au 31 décembre 1986, de 11h jusqu'à 20h.

• Non monnayable

Pacini
UN AMOUR DE RESTO

* marque de commerce, propriété du Groupe Bross Inc., une filiale de Colmar Inc.

ABONNEMENT

Née du besoin d'information des étudiants adultes de l'Université de Montréal, la revue de l'AGEEFEP se veut d'abord et avant tout l'instrument privilégié de liaison entre les 12 000 étudiants de la FEP. Elle s'est donné comme objectif de renseigner, de représenter et de faire participer les étudiants du soir à la vie universitaire. Elle entend également servir de moteur à la recherche dans le domaine de l'éducation permanente et encourage l'innovation.

En cette deuxième année d'existence et la parution de son cinquième numéro, elle porte maintenant un nom conforme à sa raison d'être : CITÉ ÉDUCATIVE. Elle est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) de l'Université de Montréal.

Pour les non-membres de l'AGEEFEP il est maintenant possible de se procurer la revue "CITÉ ÉDUCATIVE" en s'y abonnant. Elle est offerte au prix de 15,00 \$ pour cinq parutions.

Envoyez à : **Cité Éducative**

a/s AGEEFEP
C.P. 6128, Succ. A,
Montréal, Qué.1
H3C 3J7

ÉDITION : A.G.E.E.F.E.P

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Nom: _____

Adresse: _____ app.: _____

Ville: _____ province _____ code postal: _____

Numéro de téléphone:(Rés.) _____ (Bur.) _____

Chèque ou mandat de poste inclus

15,00\$ pour cinq parutions

Date: _____ Signature: _____

(suite de la p. 19)

ENTREVUE

universités. Actuellement, le budget de la recherche représente 10 % du budget total des universités et il se chiffre à 100 millions de dollars. C'est donc dire que le fédéral devrait réinvestir un minimum de 37 millions de dollars.

D'autre part, certaines autres voies de financement des universités auraient avantage à être explorées. Je parle tout d'abord de la formule d'impôt-éducation proposée par les jeunes du P.Q. où les jeunes étudiant-e-s auraient à rembourser de 1 à 1,5 % de leurs revenus au gouvernement, au moment de leur entrée sur le marché du travail. Je pense aussi à la formule d'un 2 % d'impôt des entreprises pour la formation.



PRIX CONCURRENTIELS

FACILE D'ACCES

(via couloir des Sciences sociales)

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 20h30
Samedi de 8h30 à 17h00

Dimanche de 12h00 à 17h00

Vaste choix

Dactylos
Calculatrices
Ordinateurs
Livres spécialisés
Serviettes
Porte-documents
Papeterie complète
Tabac
Bandes dessinées
Revue, journaux

5255, ave. Decelles, suite 1008
MONTRÉAL, H3T 1V6, 340-6400

Service d'orientation et de consultation psychologique (S.O.C.P.)

■ POUR Y VOIR CLAIR !

Des enquêtes réalisées en milieu universitaire nous apprennent que les étudiant-e-s sont principalement préoccupés-e-s par la réussite de leurs études, la planification de leur carrière, l'épanouissement de leurs relations intimes et sociales, leur engagement communautaire, le développement de leur identité personnelle, leurs relations familiales et leur adaptation sexuelle. Ces préoccupations suscitent évidemment des questions et des doutes, provoquent des changements de vie et entraînent parfois des problèmes.

Particulièrement sensible aux besoins et aux difficultés auxquelles font face les étudiant-e-s, le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal offre à la population universitaire un ensemble de services dispensés, individuellement ou en groupe, par une équipe de psychologues et de conseillers en orientation.

Si vous avez besoin d'information ou d'aide, nous sommes à votre service. Une visite au Centre de documentation scolaire et professionnelle, un entretien avec un conseiller d'orientation ou un psychologue, ou encore une série de rencontres vous permettront de trouver la réponse à vos questions et le soutien nécessaire pour atteindre un mieux-être personnel.

SERVICES

Consultation psychologique

- individuelle
- de couple

Information scolaire et professionnelle

- centre de documentation (accès gratuit)
- ouvert jusqu'à 20 heures le mardi et le mercredi
- entrevue individuelles ou de groupe

Expertise psychologique

- diagnostic
- recommandations
- interventions brèves

Orientation scolaire et professionnelle

- tests d'aptitudes et d'intérêts
- entrevues

N.B. : La carte d'étudiant ou d'employé est exigée

HORAIRE

- . de 8h00 à 18h00, du lundi au jeudi
- . de 9h à 17h, le vendredi
- . rendez-vous le soir sur demande

S.O.C.P.

2101, boul. Édouard-Montpetit,
3e étage, appartement 12.
tél. : 343-6853 (consultation psychologique)
tél. : 343-7890 (information scolaire et professionnelle)

TARIFS

- . 8 \$ l'heure pour les étudiants de l'Université de Montréal
 - . 35 \$ l'heure pour les employés de l'Université de Montréal
 - . 45 \$ l'heure pour le public
- LE S.O.C.P. EST ÉGALEMENT
OUVERT AU PUBLIC.



Imprimerie Hermès (1984) Inc.

207 OUEST, AVE. MONT-ROYAL
MONTRÉAL, QUÉ. H2T 2T2

- cartes de Noël
- invitations pour toutes occasions
- service copie rapide
- enveloppes et factures

Avocats

Bisson & Daviau

3422, rue Saint-Hubert
Montréal, Québec

(514) 282-2022

H2L 3Z7

Thérèse Daviau, LL. B.

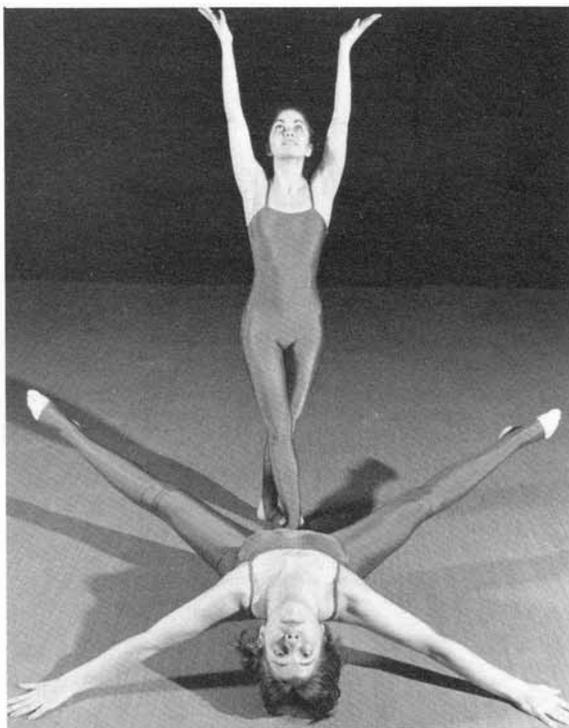
LA DANSE JAZZ DE LA TRADITION A LA MODERNITÉ

Louise Leclair



Que connaissons-nous de la danse jazz ? Qui peut dire exactement quelles sont ses origines ?

Comment a-t-elle pu survivre alors qu'elle a été affublée de plus d'une contrainte sociale puritaine ? Pourquoi, pendant longtemps, la danse moderne a-t-elle toujours été plus prestigieuse que la danse jazz ? Et aujourd'hui, quelle est la frontière entre l'une et l'autre ? Le livre *La danse jazz de la tradition à la modernité* répond à toutes ces questions. On y



présente également des danseurs, des chorégraphes et des professeurs émérites (Matt Mattox, Walter Nicks, etc.) avec des entrevues de certains d'entre eux. Il y aussi des descriptions sommaires de cours et de très belles photos de ces artistes à l'oeuvre. Un livre à consulter pour les mordus du jazz... et les autres.

Midol N. et H. Pissard, La danse jazz de la tradition à la modernité, Éditions Amphora, 140 p., 23,55 \$.



LA DANSE, LES PRINCIPES DE SON ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS

La danse, les principes de son enseignement aux enfants est un livre de référence pour les intervenants dans le milieu de la danse en général oeuvrant auprès d'enfants de 5 à 14 ans. Axé sur le ballet classique, il présente un schéma, une trame pour l'organisation d'un enseignement progressif. Un bon outil

pour toute personne qui travaille avec les enfants et qui aurait besoin de ressourcement pour apporter du nouveau à ses divers programmes d'enseignement.

CHALLET-HASS, J. La danse, les principes de son enseignement aux enfants, éditions Amphora, 157 p., 24,45 \$



LES ENJEUX APRÈS 50 ANS

Denise Lemoine

On admet qu'il faille passer à peu près 20 ans de sa vie sur les bancs de diverses écoles pour se préparer une vie active intéressante et satisfaisante. Serait-il normal d'investir autant pour s'assurer une retraite heureuse et sans soucis ?

Qu'est-ce donc que la retraite ? Une période normale entre la vie active et la vieillesse ou bien une coupure douloureuse, définitive, le commencement de la fin ? C'est votre réponse à ces questions qui vous servira d'étalon.

Après un survol de l'histoire de la retraite à partir du 19^e siècle alors que l'espérance de vie ne dépasse pas 30 ans, en passant par Taylor et Ford, les trois auteurs nous amènent à la société de consommation actuelle.

L'enrichissement collectif et l'amélioration de la qualité de vie ont plus que doublé l'espérance de vie et rendu possible ce nouvel avenir. Le chapitre suivant en détaille les quatre saisons: anticipation, pré-retraite,

euphorie et désorientation. Puis à la manière des dramaturges, les auteurs inventent le scénario d'un théâtre de papier dont les acteurs, vous l'aurez deviné, sont le ou la retraité(e) dans son nouveau rôle. Les neuf courts épisodes sont suivis d'une analyse objective des deux côtés de chaque médaille. En conclusion, un chapitre intitulé "Retraite express" fait la synthèse des effets immédiats et à long terme, des points majeurs du sujet, synthèse accompagnée de quelques paragraphes de conseils, suggestions et recettes de succès.

Certaines réserves. Je considère personnellement que c'est une vision quelque peu masculine de la retraite. Malgré les efforts visibles des auteurs, on trouve encore "une mignonne petite robe à porter au souper hebdomadaire du jour de paie" du mari, mais le "souper d'affaires" du mari, "le pardessus noir que porte l'attaché-case et le parfum de la (évidemment) jeune secrétaire". L'inégalité des humains à la naissance se continue jusqu'à la mort; pour les femmes, hélas, elle est en-

core double. D'après les auteurs, la maison est considérée comme lieu de repos et non comme lieu de travail; il n'est donc pas question de retraite pour celle qu'ils appellent "la ménagère". A peine font-ils dire à leur "travailleur-retraité" : "Je peux aussi accentuer ma contribution à l'entretien de certaines pièces de la maison, cela supposant bien sûr "l'effort de me réserver du temps pour organiser mes projets et leur donner suite".

On vieillit comme on a vécu. Comme la carrière, la retraite nécessite une planification de longue haleine. S'il s'avère que vous êtes de ceux qui abordent les questions du début de façon positive, "les enjeux après 50 ans" vous sera très utile. A lire, malgré les réserves. Et le plus tôt possible!

PLAMONDON, Louis, Gilles PLAMONDON et Jean CARETTE, *Les enjeux après 50 ans*, coll. "Réponses", Paris, Editions Robert Laffont, 1984, 217 pages.

De l'expérience en journalisme

Vous étudiez en journalisme et vous voulez vous frotter à la réalité d'une revue? Les doigts vous démangent, vous êtes caricaturiste, dessinateur, BDiste? Photographe, peut-être? Vous détestez les fautes de français au point de les corriger dans votre journal le matin? Vous savez généralement poser les bonnes questions aux bonnes personnes? Nous vous attendons TOUS. Venez ajouter vos talents à ceux de l'équipe actuelle; venez mettre votre touche personnelle à la revue. Contactez Robert Martin ou Maude Hervé au 842-3678.

SPECIALITE DE
BIERES IMPORTEES

plus de 40 sortes de bieres
en provenance de 18 pays !!!

BIERE PRESSION
BIERE BOUTEILLE

le petit **CAMPUS**
PUB - CAFÉ

angle Decelles & Reine-Marie 735-2861

